



eau 35  
SMG

ÉDITION   
2021

 DONNÉES  
2019

# Observatoire

DES SERVICES D'EAU POTABLE  
EN ILLE-ET-VILAINE

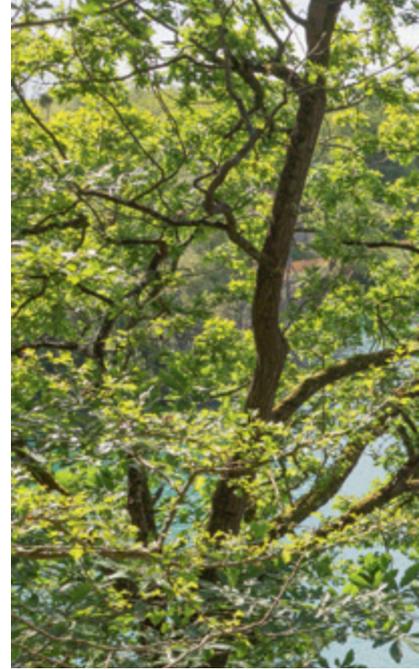
[www.smg35.fr](http://www.smg35.fr)

# Objet de l'Observatoire départemental de l'eau potable

Chaque année, le SMG Eau 35 établit une photographie du service d'eau potable sur l'Ille-et-Vilaine, décrivant son organisation, le patrimoine, ainsi que les performances des systèmes de production et de distribution de l'eau.

Cette synthèse permet une vision d'ensemble sur le département, propice aux débats sur les problématiques de l'eau.

Elle constitue également un outil de transparence pour les acteurs de l'eau et les citoyens quant au service public de l'eau sur le département.



## LE CONTENU DE L'OBSERVATOIRE

- ◆ Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable
- ◆ Les données techniques sur :
  - les ressources en eau du département
  - les volumes d'eau mobilisés
  - la performance des réseaux
- ◆ La gestion patrimoniale et financière des collectivités de l'eau
- ◆ Les prix de l'eau observés sur le département
- ◆ La solidarité

## Données exploitées

Les données concernant l'exercice 2019 ont été recueillies dans les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des collectivités, réalisés pour la plupart par le SMG Eau 35.

La majeure partie des données brutes est disponible sur le site national [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).



# édito

Élu local impliqué dans la gestion de l'eau sur le bassin versant du Couesnon depuis de nombreuses années, je préside depuis novembre 2020 le SMG Eau 35 qui regroupe depuis plus de 25 ans l'ensemble des collectivités compétentes en matière d'eau potable en Ille-et-Vilaine.

Je tiens tout d'abord à saluer ici l'action de mes prédécesseurs et notamment l'engagement de M. Auguste FAUVEL en tant que président du SMG Eau35 au cours des 12 dernières années.

Comme chaque année, notre syndicat publie un bilan de l'Observatoire des services d'eau potable du département. Dans ce document, vous trouverez les données essentielles de la production, de la distribution et de l'organisation territoriale de l'eau potable dans notre département.

La gouvernance de l'eau potable a fortement évolué ces dernières années avec la montée en puissance des EPCI (communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles), devenus pour la plupart compétents dans le domaine de l'eau et de l'assainissement avec la mise en œuvre de la Loi NOTRe.

Dans ce paysage en pleine mutation, il est indispensable de comprendre les évolutions de l'alimentation en eau potable, au-delà des changements de limites administratives. Ce bilan annuel a pour objectif de partager avec tous les acteurs intéressés par cette thématique des données consolidées et objectives sur les principaux enjeux de l'eau potable en Ille-et-Vilaine :

- ◆ Une hausse continue des consommations d'eau potable au cours des dernières années (+8 % en 4 ans). Cette dynamique est bien sûr liée à l'augmentation de la population et des besoins professionnels. Mais je pense qu'elle doit également nous interroger sur les nouveaux usages de l'eau potable en lien avec des règles d'hygiène toujours plus strictes (en agriculture et agro-alimentaire notamment) et une exigence de confort accrue (piscines individuelles...);



- ◆ Des ressources souterraines et superficielles nombreuses et qui restent fragiles vis-à-vis des risques de dégradation de la qualité de l'eau brute. La qualité des eaux fait d'ailleurs l'objet d'un « zoom » particulier dans ce document. Question d'actualité là-aussi, avec l'évolution en 2021 de l'application de la réglementation sur les métabolites de pesticides, présents dans de nombreuses ressources en eau du département ;
- ◆ Des rendements de réseaux élevés par rapport à la moyenne nationale et en progression sur les 2 dernières années ;
- ◆ Un effort de renouvellement des réseaux conséquent, qui devra encore s'intensifier pour compenser le vieillissement de nos canalisations, particulièrement dans les zones rurales ;
- ◆ Des écarts de prix de l'eau potable importants entre territoires du département, principalement liés au caractère urbain et/ou rural des collectivités distributrices d'eau.

À ces enjeux déjà nombreux, s'ajoute le changement climatique dont les conséquences sont déjà largement perceptibles dans le domaine de l'eau. Pour y faire face, le SMG Eau 35 et ses adhérents devront continuer lors des prochaines années à œuvrer collectivement dans un esprit d'anticipation et de solidarité.

Je vous souhaite bonne lecture de ce document,

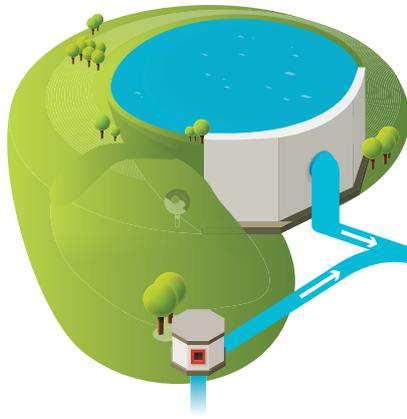
**Le Président du SMG Eau 35,**  
Joseph BOIVENT

# L'eau potable en 2019

## PRÉLÈVEMENT DE L'EAU • page 12

17 CAPTAGES D'EAU SUPERFICIELLE  
74% des volumes prélevés

62 150 000 m<sup>3</sup> prélevés  
69 unités de captages en service en 2019



**98% des volumes prélevés sont protégés par un périmètre de protection**

• page 16

52 CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE



## L'ORGANISATION TERRITORIALE • page 6

35 COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES  
5 SYNDICATS MIXTES DE PRODUCTION  
+  
1 COLLECTIVITÉ EAU DU BASSIN RENNAIS (CEBR)  
1 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL SMG Eau 35

## PRODUCTION D'EAU

- 58 usines de potabilisation
- 58 391 000 m<sup>3</sup> produits (92,7% des besoins)  
100% des analyses bactériologiques conformes  
99% des analyses physico-chimiques conformes

## LES ÉCHANGES D'EAU • page 14

635 000 m<sup>3</sup> exportés (1,0%)

4 572 000 m<sup>3</sup> importés (7,3%)

**62 328 000 m<sup>3</sup> mis en distribution (99%)**

## LES ÉCHANGES D'EAU AVEC LES DÉPARTEMENTS VOISINS



## DISTRIBUTION DE L'EAU

### PERFORMANCES DES RÉSEAUX • page 24

12,8% de pertes d'eau (8 088 000 m<sup>3</sup>)  
87,2% de rendement RPQS (moyenne nationale : 79,8%)

### GESTION PATRIMONIALE • page 28

18 200 km de canalisation  
Taux de renouvellement : 0,97%/an

### BESOINS EN EAU • page 22

- VOLUME CONSOMMÉ : 53 581 000 m<sup>3</sup> soit une augmentation de 8,2% sur 4 ans
- POPULATION DESSERVIE : 1 080 900 habitants (+4,2% sur 4 ans)  
512 500 abonnés
- CONSOMMATION PAR HABITANT : 136 L/habitant/jour  
100% des analyses bactériologiques conformes  
100% des analyses physico-chimiques conformes

## LE PRIX DE L'EAU • page 32



**Prix moyen de l'eau : 2,35€/m<sup>3</sup>**

**LE PRIX DE L'EAU DIMINUE EN ILLE-ET-VILAINE**



# sommaire

Introduction .....	2
Synthèse .....	4

## L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

<b>PAGE 06</b>	● L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable .....	6
	● La taille des collectivités de l'eau potable .....	8
	● Les collectivités urbaines et rurales .....	8
	● Les compétences des services d'eau potable .....	9
	● Les modes de gestion des services d'eau potable .....	10

## LES RESSOURCES EN EAU

<b>PAGE 12</b>	● Les prélèvements d'eau dans le département .....	12
	● Les échanges d'eau .....	14
	● La protection de la ressource .....	16

## ZOOM

### QUALITÉ DE L'EAU... LA DYNAMIQUE DE LA RECONQUÊTE SE POURSUIT

<b>PAGE 18</b>	● La qualité de nos ressources : des signes d'amélioration .....	18
	● La qualité de de l'eau du robinet .....	19
	● La quantité de paramètres recherchés augmente .....	19
	● La mosaïque des actions de prévention des pollutions de l'eau .....	20

## LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE

<b>PAGE 22</b>	● La population desservie .....	22
	● Les volumes consommés .....	22

## LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

<b>PAGE 24</b>	● Le rendement .....	24
	● Les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés .....	25
	● Les performances des collectivités distributrices .....	26

## LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

<b>PAGE 28</b>	● La connaissance et le renouvellement des réseaux .....	28
	● La gestion financière des collectivités .....	30

## LE PRIX DE L'EAU POTABLE

<b>PAGE 31</b>	● Que recouvre le prix de l'eau ? .....	31
	● Analyse des prix de l'eau potable sur le département .....	32
	● Évolution du prix de l'eau potable en Ille-et-Vilaine .....	34

## AGIR ENSEMBLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION FRAGILE

<b>PAGE 35</b>	●	
----------------	---	--

# L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

## L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable

Au 31/12/2019, en Ille-et-Vilaine, la gestion de l'eau potable s'organise sur 3 niveaux :

### 35 COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES



Ce sont des communes indépendantes ou des syndicats intercommunaux des eaux.

Leurs compétences : la distribution d'eau potable et la production pour certaines.

*qui adhèrent au*

#### 5 SYNDICATS MIXTES DE PRODUCTION (SMP)

Leurs principales missions :

- La production d'eau
- La sécurisation de l'alimentation en eau sur leur territoire
- Des missions propres à certains SMP (actions de reconquête de la qualité de l'eau...)



#### LA COLLECTIVITÉ EAU DU BASSIN RENNAIS (CEBR)

- Production et distribution d'eau
- Protection de la ressource

*qui adhèrent au*

### SYNDICAT MIXTE DE GESTION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'ILLE-ET-VILAINE (SMG EAU 35)

qui a pour principale mission la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Cette mission se décline à travers 3 axes :

AXE 1

#### SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Réalisation et suivi du  
schéma départemental

-

Financement et assistance  
technique des travaux

-

Maîtrise d'ouvrage  
de l'Aqueduc  
Vilaine-Atlantique  
(AVA)

AXE 2

#### PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Financement et  
assistance technique pour :

- La mise en place et le suivi des périmètres de protection
- La démarche « captages prioritaires ».

-

Financement des actions de reconquête  
de la qualité de l'eau

-

Animation des producteurs d'eau pour  
une gestion optimisée de la ressource

-

Amélioration de la gestion des  
ressources souterraines

AXE 3

#### ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU POTABLE

Réalisation du RPQS  
des collectivités

-

Synthèse annuelle

-

Veille juridique

-

Représentation  
des collectivités de l'eau  
auprès des partenaires

**Le SMG Eau 35 regroupe tous les services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine  
ainsi que le Conseil Départemental.**

# L'organisation territoriale de l'eau potable en Ille-et-Vilaine au 31/12/2019



*La loi NOTRe, avec la prise de compétence eau potable par la majorité des intercommunalités, entraîne en 2020 des bouleversements dans l'organisation actuelle.*

Source : IGN BD Cartho réalisation SMG Eau 35 2019

## LES SYNDICATS MIXTES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

- SMP Eau du Pays de St Malo
- SMP Ille et Rance (SPIR)
- SMP Bassin du Couesnon (SMPBC)
- Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)
- SMP Ouest 35
- SYMEVAL

0 10 20km

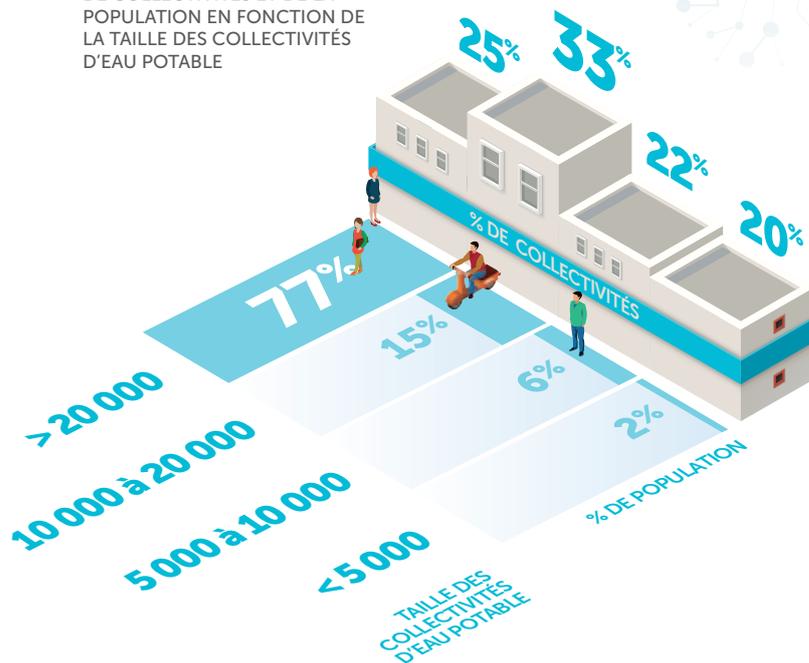
## L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

### La taille des collectivités distributrices de l'eau potable

Les services de l'eau du département ont deux caractéristiques majeures :

- ◆ **Les collectivités sont structurées.** Sur 36 collectivités de l'eau, 25 sont des structures intercommunales et desservent 87 % des habitants. En moyenne, 30 000 habitants par collectivité, soit 6 fois plus que la moyenne nationale.
- ◆ **Certaines collectivités sont peu peuplées.** Les 15 collectivités dont la population est inférieure à 10 000 habitants desservent seulement 8% de la population.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE COLLECTIVITÉS ET DE LA POPULATION EN FONCTION DE LA TAILLE DES COLLECTIVITÉS D'EAU POTABLE



La densité moyenne d'abonnés sur le département :  
29 abonnés/km de réseau



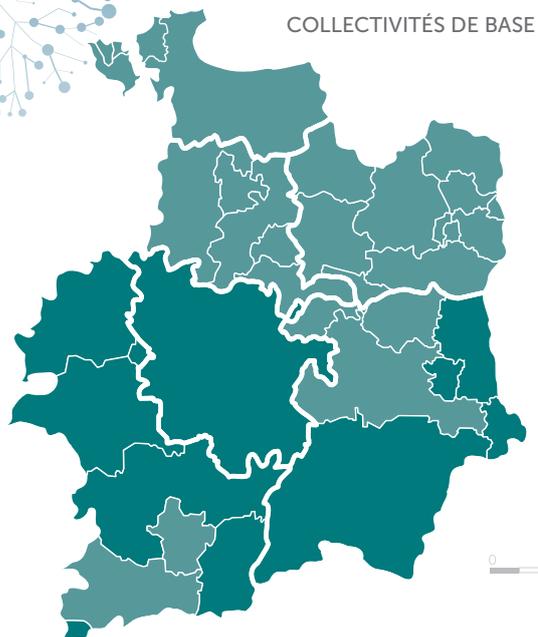
### Collectivités urbaines et rurales

Le meilleur indicateur pour distinguer les collectivités urbaines et rurales est la densité d'abonnés par kilomètre de réseau. On peut distinguer 3 groupes en Ille-et-Vilaine :

- ◆ Les collectivités rurales (densité inférieure à 25 abonnés par km de réseau)
- ◆ Les collectivités mixtes (densité comprise entre 25 et 80 abonnés par km de réseau)
- ◆ Les collectivités urbaines (densité supérieure à 80 abonnés par km de réseau)

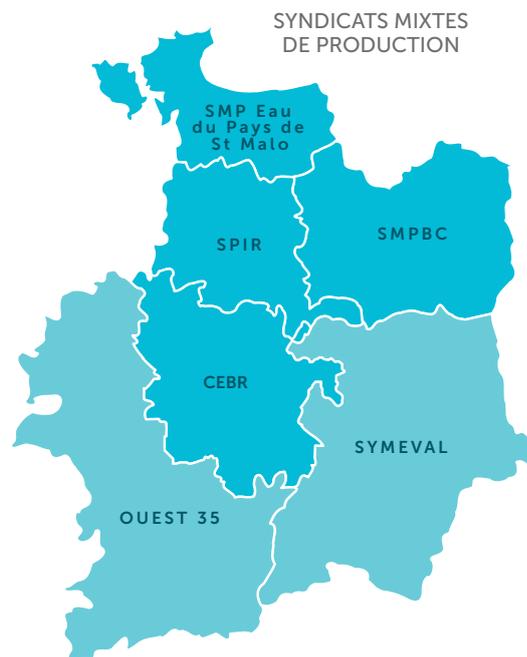


## Les compétences des services d'eau potable en Ille-et-Vilaine au 31/12/2019



### LES COMPÉTENCES DISTRIBUTION/PRODUCTION DES SERVICES D'EAU POTABLE EN 2019

- Compétence distribution
- Compétence production et distribution



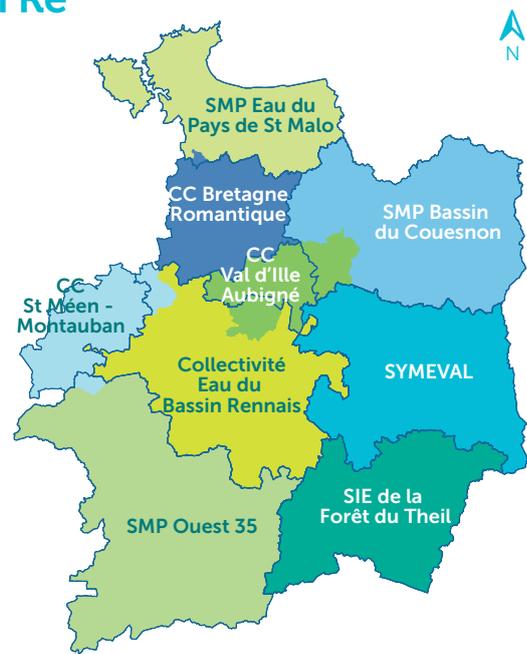
### LES COMPÉTENCES PRODUCTION DES SMP EN 2019

- Compétence production partielle
- Compétence production complète

- En 2019, l'organisation de l'eau potable n'a pas changé, seul le SIE de Val d'Izé a transféré sa compétence production au SYMEVAL.

## De fortes évolutions en 2020 et 2021 liées à l'application de la loi NOTRe

- Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 9 collectivités adhèrent au SMG Eau 35 au lieu de 6 en 2019 :
- 5 collectivités historiques (SMPBC, SYMEVAL, SMP Ouest 35, SMP EPSM et la CEBR) avec des limites territoriales différentes et de nouvelles compétences pour certaines d'entre-elles.
- 4 nouvelles entités dont 3 communautés de communes (CC Bretagne Romantique, CC Val d'Ille – Aubigné et CC St Meen – Montauban) et le SIE de la Forêt du Theil.
- En 2020, 24 collectivités exercent tout ou une partie de la compétence eau potable, elles étaient 41 en 2019.
- En 2021, l'organisation départementale continue son évolution avec :
  - L'adhésion de la communauté de communes de Val d'Ille – Aubigné à la CEBR.
  - Le retrait de Vitré Communauté du SIE de la Forêt du Theil suivi de l'adhésion de ces communes au SYMEVAL.
  - Le transfert de la compétence production des communes de Saint Aubin du Cormier, Gosné, Ercé près Liffré et Chasné sur Illet (Liffré – Cormier Communauté) au Symeval.
- Les services d'eau vont poursuivre leur structuration, probablement jusqu'en 2026, date limite pour les 4 dernières communautés de communes d'intégrer l'eau potable dans leurs compétences.



### COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SMG EAU 35 EN 2020

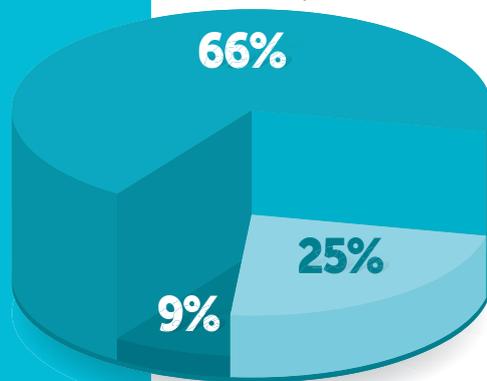
- Limite de l'exercice de la compétence "Eau potable"

## L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

### Les modes de gestion des services d'eau potable

Les modes de gestion utilisés dans le département sont les suivants :

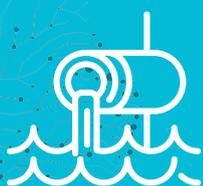
(La répartition porte sur le % d'habitants desservis pour la compétence distribution)



#### LA RÉGIE

LA STRUCTURE COMPÉTENTE EXPLOITE ELLE-MÊME SON SERVICE AVEC SON PERSONNEL.

Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion de la clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de services privés pour certaines missions.



#### LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE ENTREPRISE PRIVÉE.

La collectivité est propriétaire des ouvrages de production et distribution. Elle confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service.

La durée moyenne des contrats de délégation se stabilise désormais autour de 12 ans alors qu'en 2005 la durée moyenne d'un contrat était de 16 ans.

#### LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE SOCIÉTÉ ANONYME DE DROIT PRIVÉ AU CAPITAL 100 % PUBLIC.

Une SPL se crée entre plusieurs collectivités qui en deviennent actionnaires. Sa gouvernance est exercée par des élus désignés par les instances délibérantes des actionnaires.

Elle se voit confier, par relation contractuelle, l'exploitation du service d'eau potable. Les collectivités restent propriétaires de leurs ouvrages.

### Les changements dans les modes de gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2019

3 collectivités distributrices (Liffré, Saint Aubin du Cormier et le SIE de Châteaubourg) appliquent un nouveau contrat d'affermage, sans changement de délégataire.



## Distribution de l'eau potable en Ile-et-Vilaine au 31/12/2019

LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE EN 2018

- SAUR
- VEOLIA
- STGS
- Régie
- SPL Eau du Bassin Rennais

0 10 20km



## Production de l'eau potable en Ile-et-Vilaine au 31/12/2019

LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (EN SERVICE)

- SAUR
- VEOLIA
- STGS
- Régie
- SPL Eau du Bassin Rennais

LES SERVICES PRODUCTEURS D'EAU POTABLE

- Syndicats mixtes de production (SMP)
- Collectivités de base productrices

0 10 20km



*Certains Syndicats mixtes de production composent avec différents modes de gestion, hérités du transfert récent, de la compétence production complète (SMP Bassin du Couesnon et SPIR)*

Source : IGN BD Cartho réalisation SMG Eau 35 2019

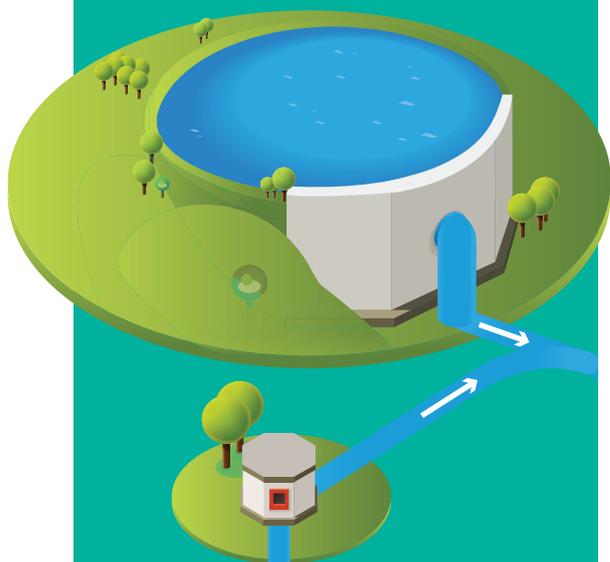
# LES RESSOURCES EN EAU



Bien que moins nombreux, les prélèvements dans les eaux de surface représentent 74 % des volumes prélevés sur le département.

17 UNITÉS DE CAPTAGES D'EAU SUPERFICIELLE

46 099 000 M<sup>3</sup> DE VOLUMES PRÉLEVÉS



52 UNITÉS DE CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE

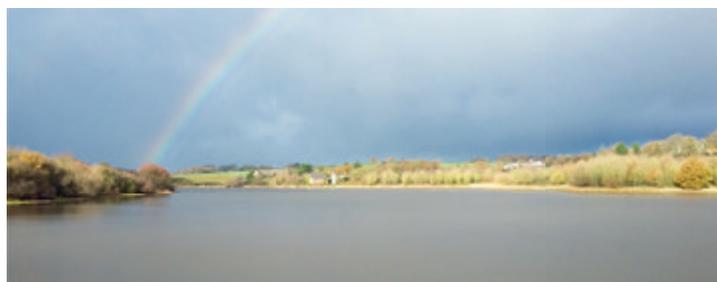
16 051 000 M<sup>3</sup> DE VOLUMES PRÉLEVÉS

## DÉFINITION

Unité de captage : prise(s) d'eau superficielle(s) ou prélèvement(s) souterrain(s) regroupés dans un même périmètre de protection.

## Les prélèvements d'eau pour le département

- Les collectivités d'Ille-et-Vilaine prélèvent **62,15 millions de m<sup>3</sup>** dans le milieu naturel, dont :
  - 50 % sur le bassin versant de la Vilaine,
  - 25 % sur le bassin versant de la Rance/Frémur,
  - 18 % sur le bassin versant du Couesnon.
- 69 unités de captages en service en 2019 et exploitées par les services publics d'eau potable dans le département.
- 74 % de l'eau potable prélevée du département est d'origine superficielle (cours d'eau, barrages) contre 26 % d'origine souterraine (forages, puits, drains).
- 58 usines de potabilisation d'une capacité variant entre 10 et 4 000 m<sup>3</sup>/h.



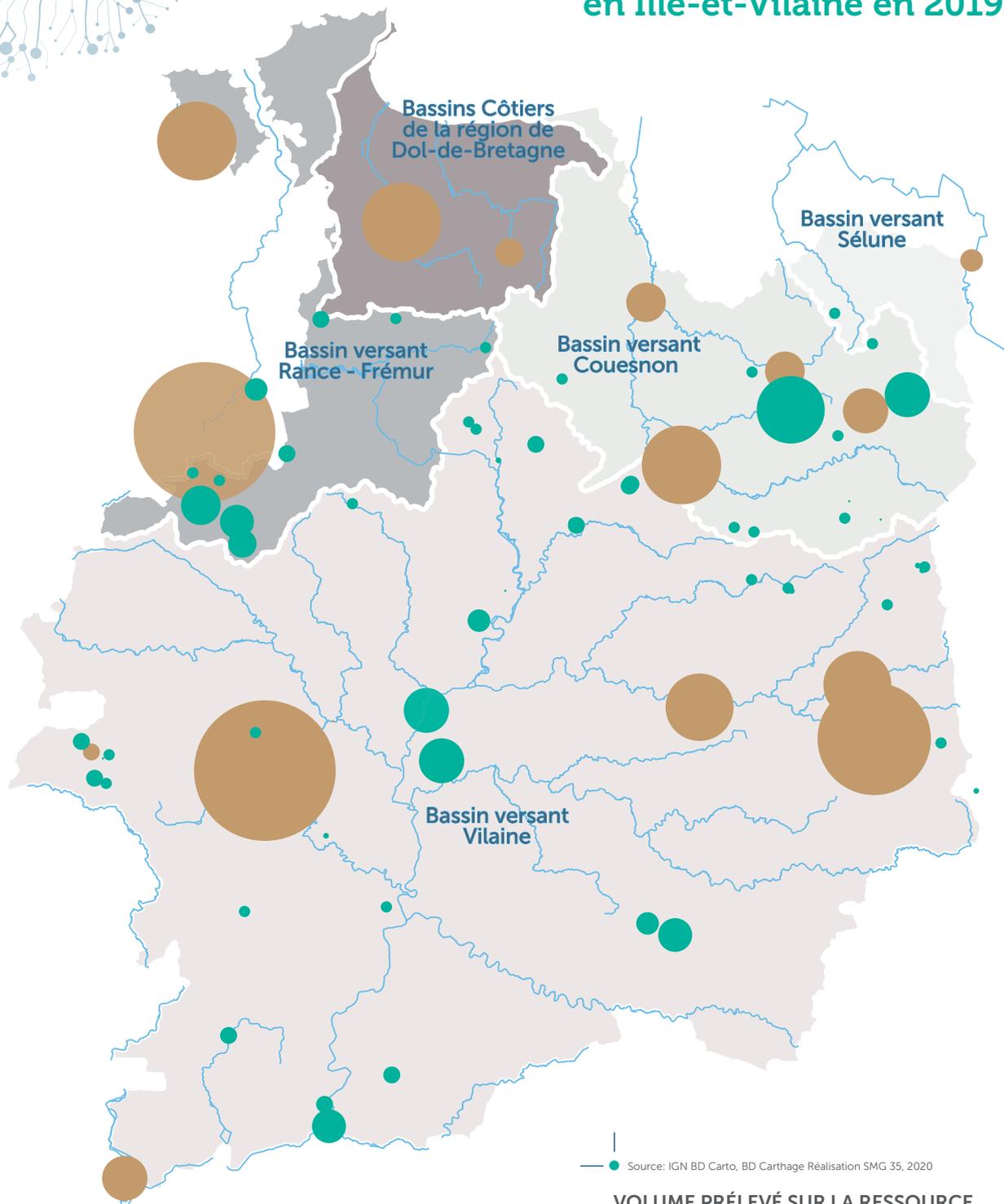
## ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU



**5,25 millions de m<sup>3</sup>** prélevés en plus en 6 ans, soit la production de **36 forages à 400m<sup>3</sup>/j** (moyenne des forages mis en service depuis les années 90).

**La pression de prélèvement sur nos ressources est en constante augmentation.**

# Les prélèvements destinés à l'eau potable en Ile-et-Vilaine en 2019



Source: IGN BD Cartho, BD Carthage Réalisation SMG 35, 2020

## VOLUME PRÉLEVÉ SUR LA RESSOURCE EN 2019 (M<sup>3</sup>/AN)



## LES RESSOURCES EN EAU

### Les échanges d'eau

Les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires du département sont indispensables.

Les échanges permettent à la fois l'alimentation des secteurs déficitaires et la sécurisation en cas d'arrêt d'une ou plusieurs productions (travaux, panne, pollution de la ressource, sécheresse...).

Ces échanges d'eau sont permis par un réseau de transport d'eau, géré principalement par les SMP (Syndicats Mixtes de Production). L'eau potable est vendue entre les collectivités, suivant des conventions d'échange d'eau.

ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE EN ILLE-ET-VILAINE  
EAU PRODUITE PAR LES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT  
**58 391 000 m<sup>3</sup>**

**92,7%**

**7,3%**

EAU IMPORTÉE DES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
**4 572 000 m<sup>3</sup>**

DÉPARTEMENT 56  
2 117 000 m<sup>3</sup>  
**3,4%**

DÉPARTEMENT 53  
70 000 m<sup>3</sup>  
**0,1%**

DÉPARTEMENT 44  
323 000 m<sup>3</sup>  
**0,5%**

DÉPARTEMENT 22  
2 062 000 m<sup>3</sup>  
**3,3%**

Chaque année, nos productions sont complétées par des imports d'eau venant des départements limitrophes.

Ces derniers participent également à la sécurisation du département, notamment en période de sécheresse.

#### LES IMPORTS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

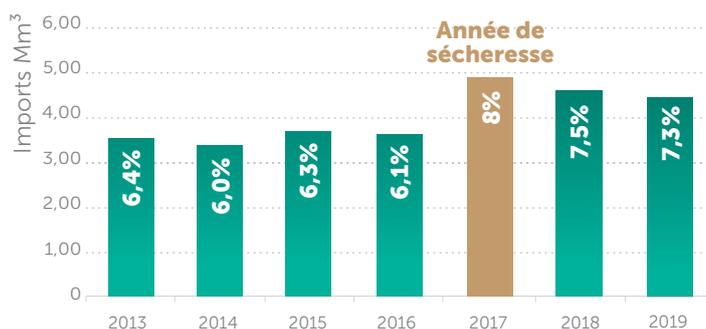
*92,7 % des besoins en eau potable sont produits par les collectivités d'Ille-et-Vilaine.*

- Certaines collectivités achètent également de l'eau potable à des collectivités d'autres départements, particulièrement le Morbihan (EPTB Vilaine - barrage d'Arzal) et les Côtes d'Armor.
- Certaines collectivités du département possèdent des ouvrages de production hors Ille-et-Vilaine, dont la CEBR (Barrage de Rophemel en Côtes d'Armor). Ces volumes ne sont pas comptés comme « imports ».

#### LES EXPORTS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

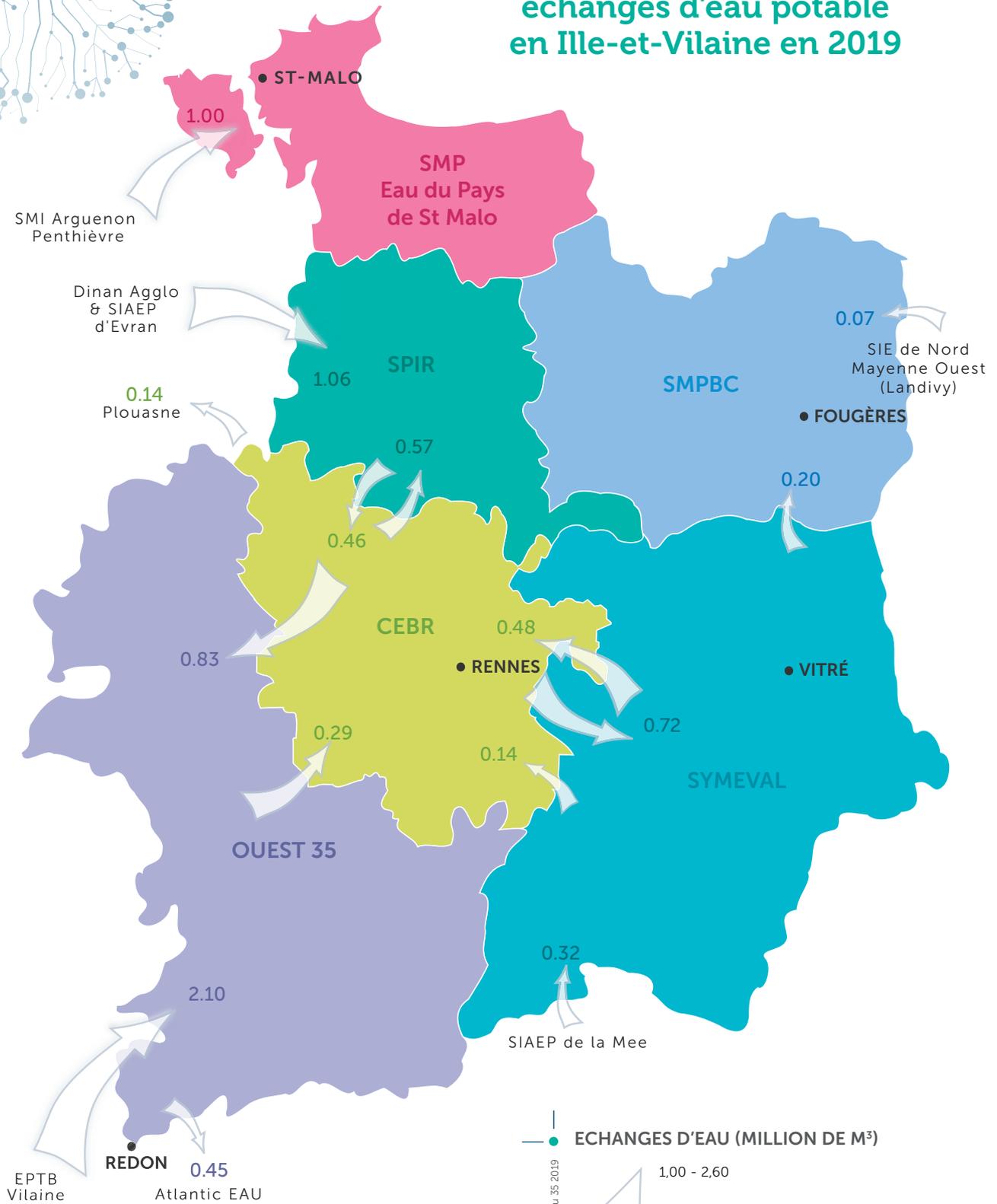
L'Ille-et-Vilaine exporte très peu vers les départements voisins. En 2019, seuls 635 000 m<sup>3</sup> d'eau ont été exportés, principalement depuis l'usine de Rophemel, appartenant à la CEBR et l'usine du Paradet appartenant à Redon.

#### ÉVOLUTION DES IMPORTS EN Mm<sup>3</sup>

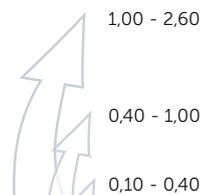


% : part des imports dans les besoins en eau du département.

# Les principaux échanges d'eau potable en Ile-et-Vilaine en 2019



—● ECHANGES D'EAU (MILLION DE M<sup>3</sup>)

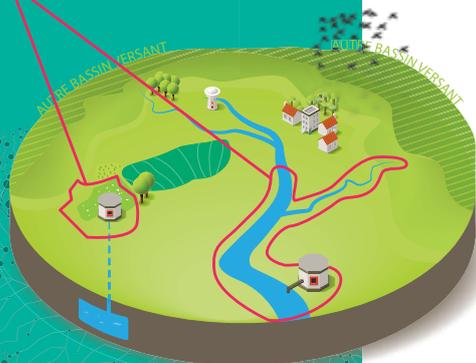


## LES RESSOURCES EN EAU

### La protection de la ressource

*En Ille-et-Vilaine, 98% des mètres cubes produits sont protégés par un périmètre.*

#### PÉRIMÈTRES DE PROTECTION



Suivi des périmètres de protection en 2019 par le SMG Eau 35 :

60 CAPTAGES SURVEILLÉS

63 SUIVIS RÉALISÉS  
(610 depuis 2010)

167 INFRACTIONS CONSTATÉES  
(1 724 depuis 2010)

75 INFRACTIONS OBSERVÉES  
EN ZONE SENSIBLE (soit 44%)

### LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES, ACCIDENTELLES, LOCALES : LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

#### LEUR MISE EN PLACE

La mise en place des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau est une obligation réglementaire (Article L-1321-2 du Code de la Santé Publique). L'objectif de ces périmètres est de lutter contre les pollutions directes, ponctuelles et accidentelles à proximité des captages.

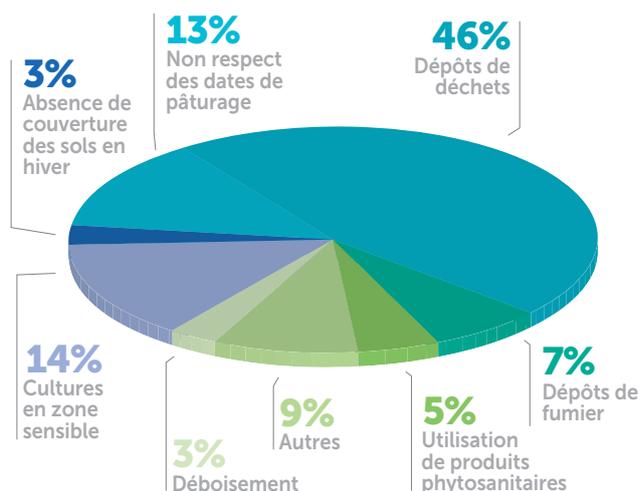
Au 31 décembre 2019, sur les 71 unités de captages du département :

- 70 sont dotées d'un périmètre de protection, dont 7 sont en cours d'actualisation
- 1 captage est non officiellement protégé par un arrêté préfectoral (procédure en cours)

#### LEUR SUIVI

Le SMG Eau 35 assiste, depuis 2010, les maîtres d'ouvrage pour le suivi de la réglementation liée aux périmètres de protection. La démarche utilisée lors des suivis consiste en une surveillance basée sur l'observation. Celle-ci est effectuée sur le terrain avec la présence d'élu.és et/ou technicien.nes des collectivités Maître d'Ouvrage. Cette surveillance complète le contrôle réalisé par les services de l'Etat (ARS, DDTM, DRAAF, AFB...).

### LES IRRÉGULARITÉS LE PLUS FRÉQUEMMENT CONSTATÉES EN 2019 SONT :



#### LEUR ACTUALISATION

Les périmètres anciens apportent une protection limitée aux captages. Leur révision est donc nécessaire.

Au 31 décembre 2019, 7 périmètres sont en cours d'actualisation. Il conviendrait d'en actualiser 4 nouveaux (les retenues de la Valière et de Chèze Canut, les captages de Ville Danet et du Creux du Cannée), afin de leur apporter une meilleure protection.



## ◆ LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

### LES ACTIONS BASSINS-VERSANTS

Sur le département, 12 programmes « bassins versant » sont mis en œuvre recouvrant l'ensemble des prises d'eau superficielles. Les différents programmes sont adaptés aux spécificités de chaque territoire et en particulier aux paramètres de qualité physico-chimique de l'eau : phosphore/eutrophisation, nitrates, pesticides.

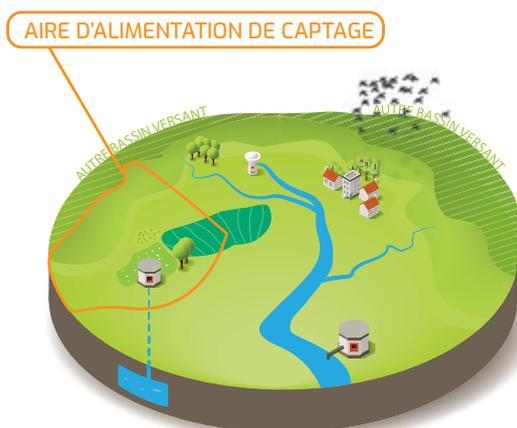
Chaque année, un budget proche de 3 millions d'euros est alloué à ces actions.



### LES CAPTAGES PRIORITAIRES

En Ille-et-Vilaine, 15 captages sont déclarés prioritaires pour leurs teneurs en nitrates et/ou en pesticides dont 10 pour des captages d'eaux superficielles et 5 pour des eaux souterraines. L'état d'avancement de cette démarche est le suivant :

- 4 ressources superficielles sont au stade de la mise en œuvre du programme d'action ;
- 6 ressources superficielles sont au stade du lancement de la démarche ;
- Sur les 5 ressources souterraines, une est au stade d'étude pour la délimitation de la zone d'alimentation du captage, une a bénéficié d'un arrêté préfectoral fixant les limites de la zone de protection de l'aire d'alimentation et les 3 dernières possèdent un arrêté de programme d'action mis en œuvre en 2019 par les collectivités, proposant aux agriculteurs concernés un accompagnement technique.



### INDICATEUR D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (INDICATEUR DU RPQS)

Cet indice, attribué par l'ARS, traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captages.

- Indice 50 : dossier déposé en Préfecture
- Indice 80 : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- Indice 100 : mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En Ille-et-Vilaine, la moyenne pondérée de cet indice est de 79,2% contre 74,0% à l'échelle nationale\*.

*\*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition Juin 2020, données 2017.*

ZOOM

# QUALITÉ DE L'EAU... LA DYNAMIQUE DE LA RECONQUÊTE SE POURSUIT

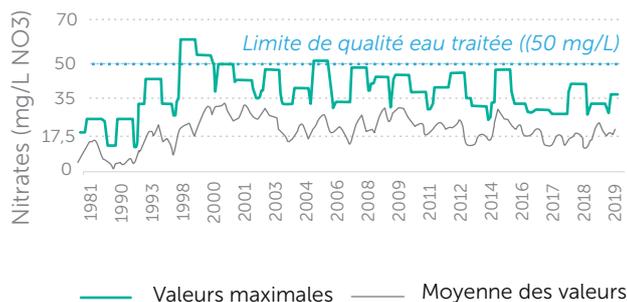
Le SMG Eau 35 travaille depuis 20 ans à la reconquête de la qualité de l'eau et accompagne les collectivités productrices dans leurs actions. Quel est le fruit de ces actions collectives aujourd'hui ? Quels types d'actions sont en œuvre pour réduire toujours plus les risques de dégradations de l'eau ?

## La qualité de nos ressources : des signes d'amélioration

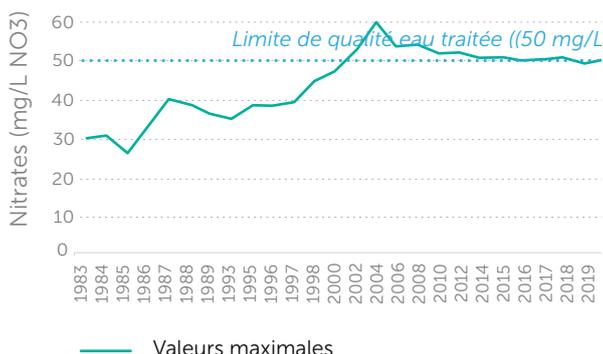
### LES NITRATES

La baisse des teneurs en nitrates se généralise et perdure depuis 2010. Les captages présentant une sensibilité aux nitrates ont vu leurs teneurs se rapprocher des limites de conformité.

#### TENEURS EN NITRATES (EAUX BRUTES) MEU À MORDELLES



#### TENEURS EN NITRATES (EAUX BRUTES) PUITS DE MÉJANOT À PRINCÉ



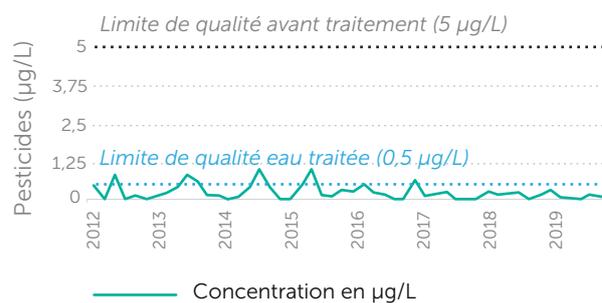
**EAUX BRUTES =  
EAUX PRÉLEVÉES  
DANS LE MILIEU NATUREL  
(BARRAGE, RIVIÈRE,  
PUITS, FORAGE)**

La qualité de l'eau, c'est tout au long du cycle

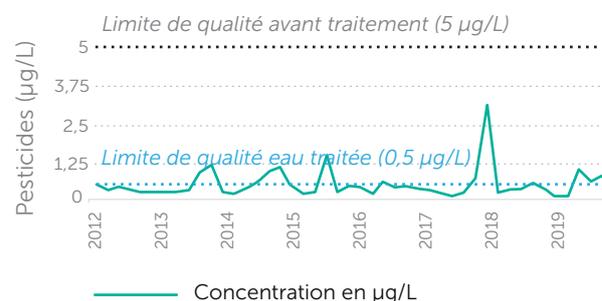
### LES PESTICIDES

Certaines ressources, bien que respectant la norme sur les eaux brutes, ont encore une marge de progression pour atteindre, avant traitement la norme de 0,5 µg/L. Les traitements permettent d'avoir une eau qui répond aux critères de potabilité. Mais des améliorations sont tout de même visibles sur ce paramètre sur certaines ressources.

#### TENEURS EN PESTICIDES (EAUX BRUTES) RETENUE DE BEAUFORT À PLERGUER



#### TENEURS EN PESTICIDES (EAUX BRUTES) LA VILAINE À CHÂTEAUBOURG

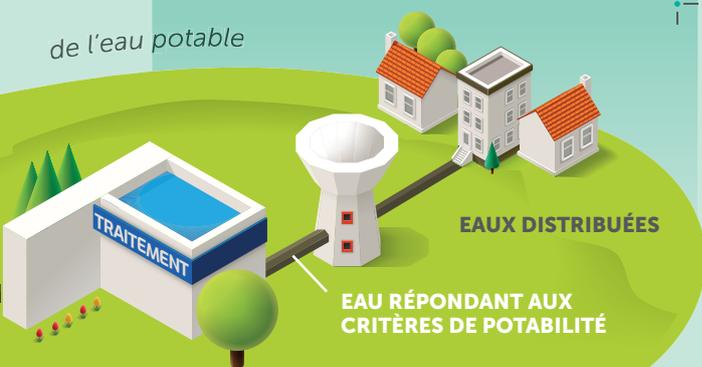


## La qualité de l'eau du robinet

LA NOUVELLE DIRECTIVE EUROPÉENNE  
« EAU POTABLE » du 15 décembre 2020.

Elle instaure les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Cette approche est fondée sur l'évaluation et la gestion des risques sanitaires de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en eau, du bassin versant au robinet du consommateur.

de l'eau potable



## La quantité de paramètres recherchés augmente

Bien que le nombre de molécules de pesticides recherchées soit en augmentation de 500% en 9 ans, la quantité totale de pesticides trouvée dans les eaux est stable.



**EN 2012**  
**50** MOLÉCULES  
DE PESTICIDES  
RECHERCHÉES



**EN 2021**  
**250** MOLÉCULES DE PESTICIDES  
RECHERCHÉES

Aux côtés des paramètres emblématiques « nitrate et pesticides », d'autres substances appartenant à plus de 30 familles différentes dont la bactériologie, les micropolluants, les hydrocarbures, les matières organiques... sont recherchés avec quelques non-conformités ponctuelles en Ille-et-Vilaine.

En 2021, les métabolites (= produit de la dégradation des pesticides) vont être recherchés, faisant probablement apparaître des non-conformités réglementaires. Les collectivités s'organisent pour agir sur la source du problème et sur les corrections possibles des filières de traitement.

### UNE BONNE EAU DU ROBINET EN 2019

À l'échelle du département, en 2019 sur 4 934 analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées par l'ARS en production et distribution :

- 99,96% des analyses étaient conformes.
- sur le 0,04 % non conforme (2 analyses) les paramètres déclassant sont :  
Les pesticides (2 analyses). Deux fongicides (azoxystrobine et spiroxamine) ont été détectés.

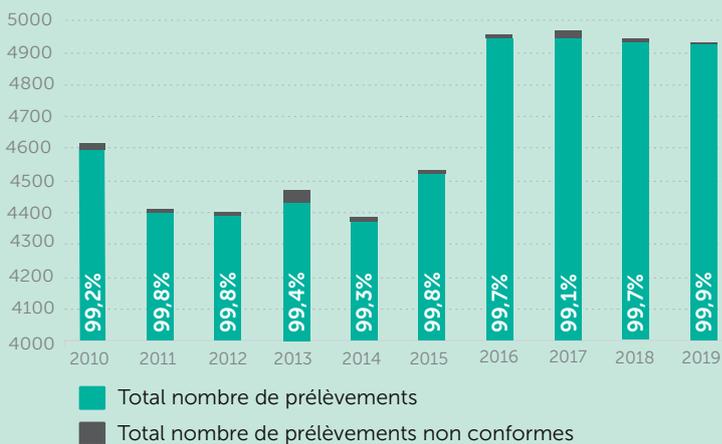
Le contrôle sanitaire des eaux est réalisé par les services de l'Agence Régionale de la Santé. L'ensemble des données de qualité est disponible sur :

[www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### LE NOMBRE D'ANALYSE EST CROISSANT...

Le taux de conformité des analyses d'eau en Ille-et-Vilaine est supérieur à 99% soit au-dessus de la moyenne nationale (97%).

### TAUX DE CONFORMITÉ DES ANALYSES ARS SUR LES EAUX DISTRIBUÉES



### DES ÉQUIPEMENTS DE POTABILISATION AU POINT

En Ille-et-Vilaine, les 58 usines de potabilisation assurent différents traitements qui garantissent une eau répondant aux critères de potabilité. 80% des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable bénéficient d'un traitement poussé.

## En bref....

- L'eau est un élément toujours plus surveillé sur l'ensemble de son cheminement jusqu'au robinet.
- Les normes de qualité se renforcent.
- La reconquête de la qualité de l'eau est un travail de longue haleine, demandant une prise de conscience collective et des actions diversifiées.

ZOOM

## La mosaïque des actions de prévention des pollutions de l'eau

L'ensemble des acteurs de l'eau potable se mobilisent et s'engagent sur des actions de prévention des pollutions de l'eau brute. Elles sont variées et cherchent à atteindre différents objectifs



1

### 1 Limiter le risque de transfert des pollutions diffuses en augmentant :

- la rétention d'eau en provenance de fossés ou de sorties de drain ;
- l'épuration des eaux sur les parcelles où le risque de transfert des nitrates et des pesticides est important.

Le SMPBC et le Syndicat Mixte de la Loissance et de la Minette ont aménagé des zones tampons artificielles et restauré des cours d'eau sur le sous bassin versant des Echelles. Les résultats sont encourageants : la végétation s'est développée et les concentrations en nitrates ont, en moyenne, diminué de 30%.

2

### 2 Limiter les doses de pesticides en favorisant le désherbage mécanique dans les pratiques agricoles.

30% de dose de pesticides en moins, c'est le bénéfice du désherbage mécanique du maïs par passage.

Un travail collectif est mené dans le cadre du contrat territorial du Haut Couesnon : Collectivité Eau du Bassin Rennais, Agrobio 35, la Chambre d'Agriculture, les agriculteurs, les CUMA et les entreprises de travaux agricoles. 30 agriculteurs se sont engagés en 2020 à mener un désherbage mécanique du maïs. L'objectif est d'arriver à 70 agriculteurs en 2022.



3

### 3 Adapter la fertilisation azotée en fonction du reliquat d'azote dans les sols.

Il s'agit d'accompagner individuellement les agriculteurs dans leurs pratiques de fertilisation à travers un diagnostic et à acquérir des références locales pour optimiser le pilotage de la fertilisation.

Le programme d'actions repose sur un objectif de résultat sur la valeur des Reliquats azotés Post Absorption (RPA).

Capture prioritaire Aulnais et Méjanot (SYMEVAL, Syndicat du bassin versant de la Vilaine amont).

Les 7 agriculteurs de l'aire d'alimentation du captage se sont engagés et la souscription volontaire aux mesures est formulée au travers la signature d'une « Charte d'engagement individuel ».



4

### 4 Prévenir les pollutions accidentelles, ponctuelles locales en mettant en place des périmètres de protection des captages d'eau avec une réglementation adaptée au contexte et en s'assurant que les arrêtés préfectoraux sont respectés.

Le SMG Eau 35 accompagne activement les collectivités pour la mise en place, l'actualisation et le suivi des périmètres de protection (cf. p16)



5

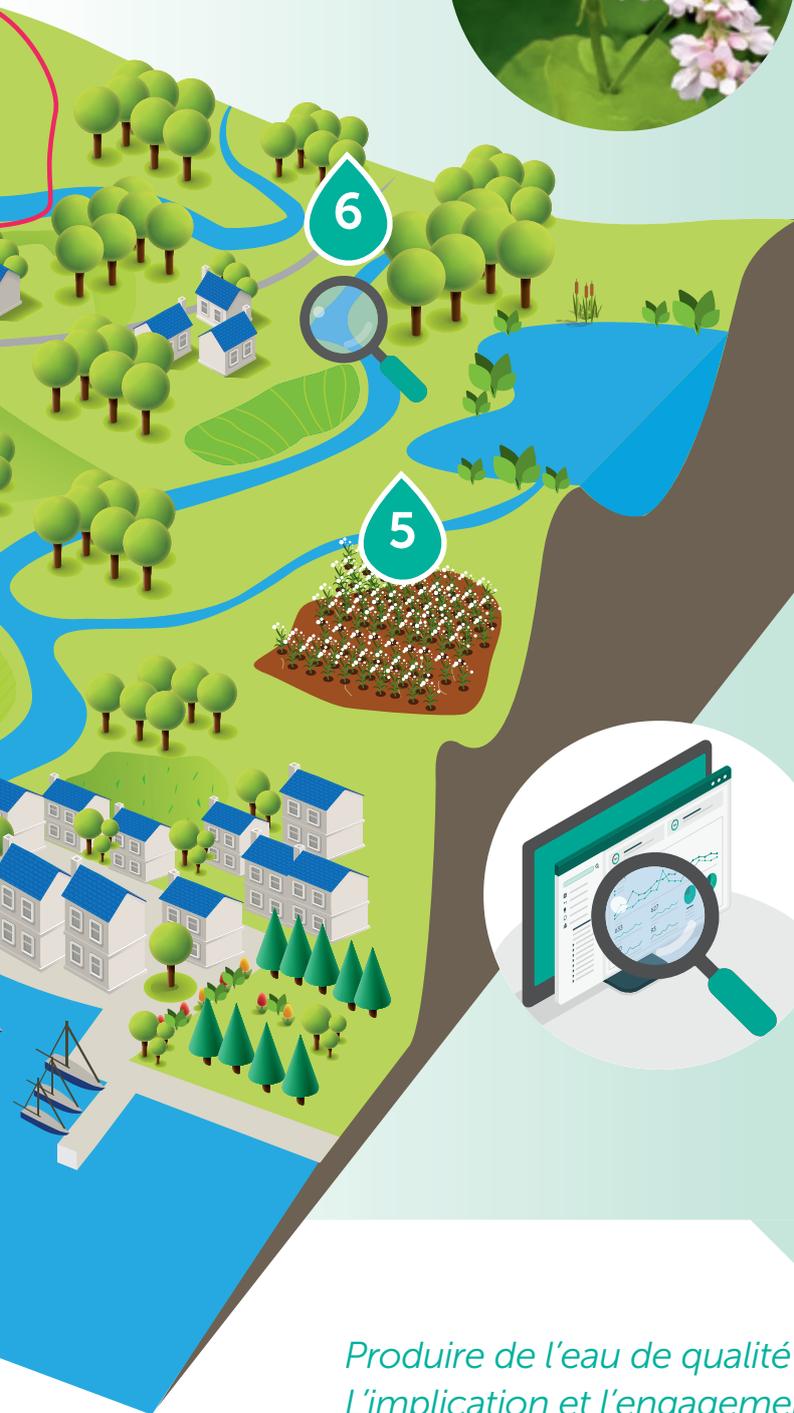
### Réduire la pression phytosanitaire en développant des cultures n'ayant pas besoin de traitements.

Par sa densité, le blé noir n'a pas besoin d'être désherbé et est résistant aux attaques de champignons et de ravageurs. Réintroduire et développer la culture du blé noir contribue à cet objectif.

*Le partenariat entre le SMP Eau du Pays de Saint-Malo et Terqualitech a permis :*

- D'accompagner 10 agriculteurs sur 44 ha des bassins versants du Landal, de Mireloup et de Beaufort.
- De réintroduire la culture du blé noir historiquement très présente sur ce territoire.
- D'effectuer de nombreuses expérimentations et observations afin d'améliorer la conduite de cette culture

*Les partenaires ont à cœur d'augmenter significativement les surfaces de blé noir sur ces bassins versants et de continuer à améliorer la conduite de cette culture pour maximiser le revenu des agriculteurs faisant ce choix cultural.*



6

### Renforcer le suivi de la qualité des eaux en les agréant dans une base de données commune qui permettra de contribuer au diagnostic de la qualité des ressources et donc aux politiques de préservation des captages.

*Afin de fournir l'exhaustivité des paramètres du contrôle sanitaire Eau potable et des captages d'eau potable du département, le SMG Eau 35 a décidé de développer un outil web qui, outre le suivi du niveau des nappes, recensera les données du contrôle sanitaire des captages. Disponible en consultation pour ses adhérents, cet outil, basé sur une interface géographique, donnera les clefs pour décider des politiques de préservation des captages.*

*Cette application est en phase de développement. Il est prévu d'y inclure la localisation des sites industriels et les informations sur le fonctionnement des systèmes d'assainissements communaux. L'objectif est de pouvoir davantage appréhender les risques de pollution accidentelle des captages.*



*Produire de l'eau de qualité est un challenge permanent. L'implication et l'engagement de multiples acteurs sur les aires d'alimentation des captages sont nécessaires. Les actions de reconquête sont à continuer et à enrichir d'actions complémentaires afin de confirmer ces évolutions encourageantes.*

# LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE EN 2019

## DÉFINITION

Données Insee Populations légales des communes en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 - date de référence statistique : 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## La population desservie

POPULATION TOTALE DESSERVIE  
EN 2019 : **1 080 900 HABITANTS**  
SOIT UNE AUGMENTATION  
DE 4,2 % SUR 4 ANS.

LE NOMBRE D'ABONNÉS  
EN 2019 SUR LE DÉPARTEMENT :  
**512 500 ABONNÉS**



## Les volumes consommés

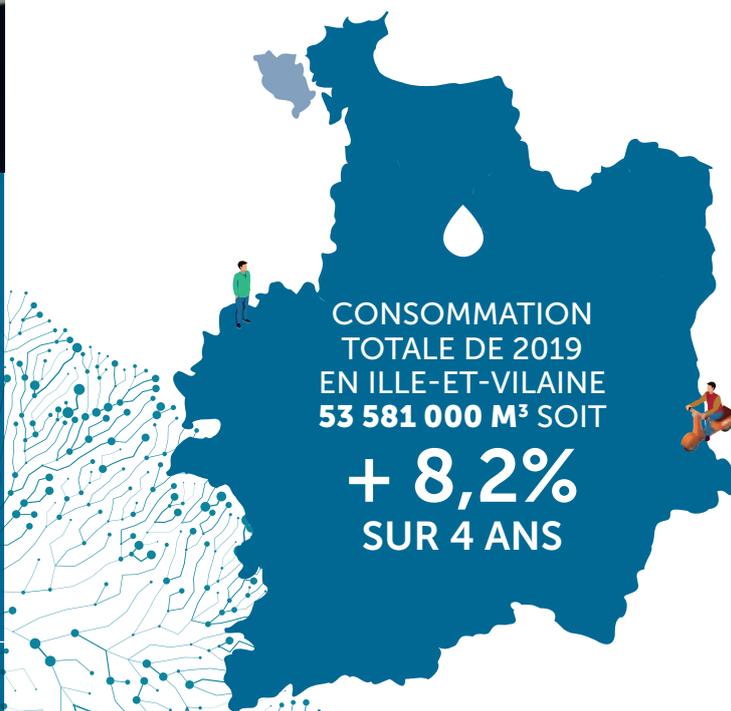
Consommation totale  
par habitant :  
**49,6 m<sup>3</sup>/habitant/an**  
soit **136 L/habitant/jour**

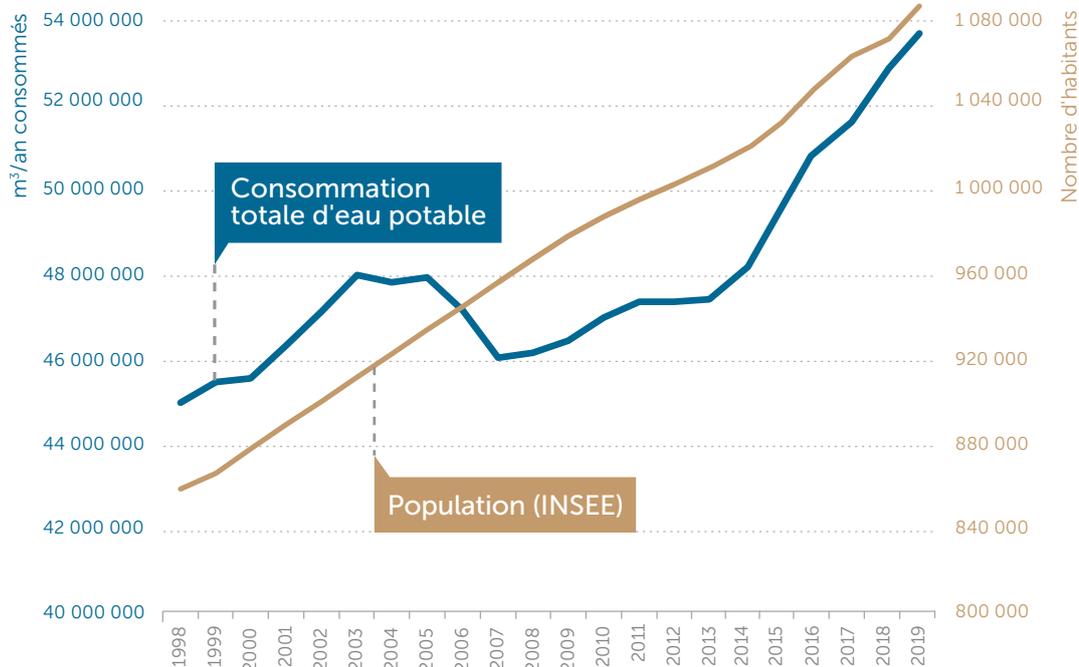
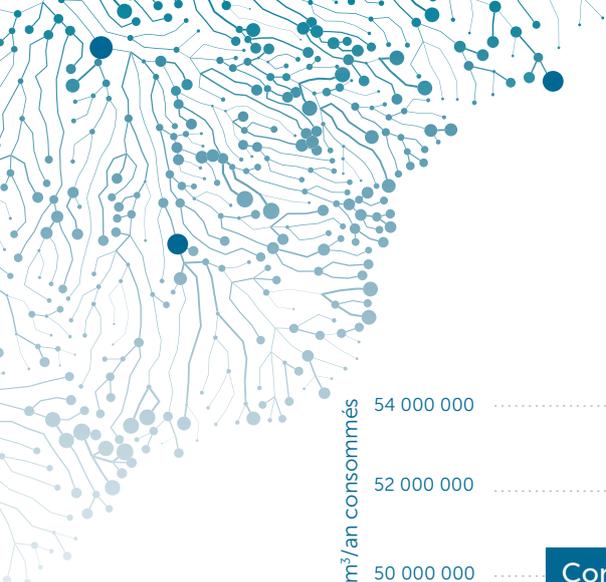
## DÉFINITION

La consommation totale comprend la consommation des particuliers et celle des gros consommateurs (industries, équipements publics, etc.).

CONSOMMATION  
TOTALE DE 2019  
EN ILLE-ET-VILAINE  
**53 581 000 M<sup>3</sup> SOIT**

**+ 8,2%**  
**SUR 4 ANS**





En Ille-et-Vilaine, la population continue à s'accroître régulièrement d'un peu plus de 1% par an. La consommation d'eau a une évolution plus irrégulière. Les 4 dernières années sont marquées par une augmentation forte de **+ 8,2% de la consommation, qui progresse 2 fois plus vite que la population.**

L'évolution de la consommation d'eau varie suivant les secteurs de l'Ille-et-Vilaine :

- Sur le SYMEVAL, après plusieurs années de fortes augmentations des consommations, le rythme de croissance diminue en 2019 mais demeure le plus élevé du département avec 15,4% sur les 4 dernières années. Il s'explique par l'augmentation de la population et surtout par des consommations accrues du secteur industriel.
- Sur les autres SMP, les évolutions de consommation d'eau sur les 4 dernières années semblent plus ou moins corrélées à l'augmentation de la population. Ils connaissent une augmentation plus modeste, comprise entre 5 et 7%, en dessous de la moyenne départementale.
- En 2019, la population progresse de 1% sur secteur du SPIR, cependant la consommation baisse de 2,8%. Elle est généralisée sur l'ensemble des collectivités qui compose le SPIR.

	2019		Evolution 2018/2019 (1 an)		Evolution 2015/2019 (4 ans)	
	Population desservie	Total consommation	Evolution POP	Evolution conso	Evolution POP	Evolution conso
CEBR	497 700	22 415 000	1,0%	1,7%	5,2%	7,4%
SMP OUEST 35	139 300	7 173 000	0,6%	1,5%	2,7%	5,1%
SMPBC	90 200	4 269 000	0,1%	0,7%	1,7%	7,1%
SMPEPSM	134 500	7 341 000	0,6%	1,5%	2,9%	6,2%
SPIR	59 700	2 238 000	1,0%	-2,8%	4,9%	5,4%
SYMEVAL	159 500	10 145 000	0,6%	1,5%	4,6%	15,4%
<b>Ille-et-Vilaine</b>	<b>1 080 900</b>	<b>53 581 000</b>	<b>0,8%</b>	<b>1,2%</b>	<b>4,2%</b>	<b>8,2%</b>

(Données analysées sur territoires équivalents)

# LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

## Le rendement

Le rendement des réseaux de distribution est de 87,2% en 2019.

C'est donc **près de 13% de l'eau mis en distribution qui revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.**

### DÉFINITIONS

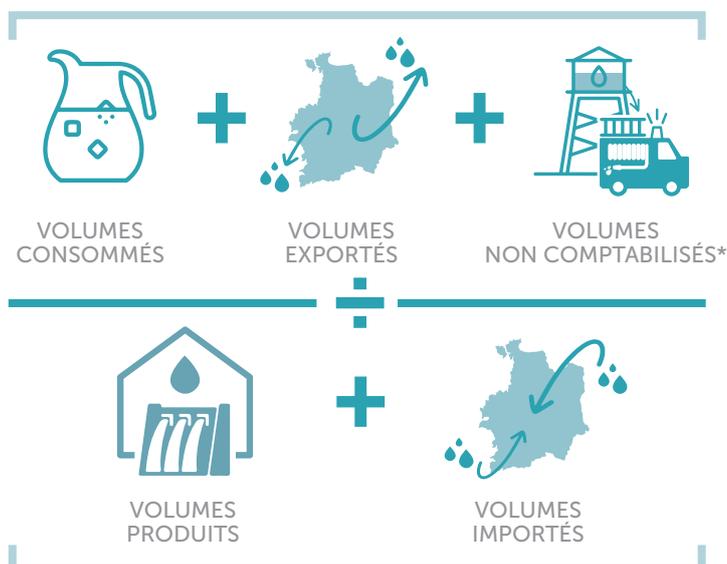
Les volumes non comptabilisés correspondent principalement aux volumes utilisés dans le cadre de la défense incendie et ceux utilisés pour les vidanges, purges, lavages des réservoirs.

Les pertes en eau par fuites sur le réseau = [volumes produits + volumes importés] - [volumes consommés + volumes exportés + volumes non comptabilisés]

À l'échelle du département, les **pertes par fuites annuelles représentent 8 088 000 m<sup>3</sup>** soit l'équivalent de **la consommation d'eau d'une ville de 160 000 habitants.**

La performance des réseaux se mesure à l'aide de deux indicateurs : le rendement et l'indice linéaire de pertes. Dans le contexte d'augmentation des besoins et de ressources limitées, elle doit permettre de minimiser les pertes et ainsi les prélèvements dans les ressources.

### LE RENDEMENT DES RÉSEAUX (RPQS)



### ÉVOLUTION DU RENDEMENT DES RÉSEAUX



Le **rendement** en Ille-et-Vilaine, de 87,2% en 2019, est **largement supérieur à la moyenne nationale (79,8%)\***. L'amélioration des performances du réseau observée en 2018 se confirme.

\*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition Juin 2020, données 2017.

## Les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés

l'indice linéaire de pertes et l'indice linéaire des volumes non comptés sont également des indicateurs pertinents pour évaluer la performance des réseaux.

### ● DÉFINITIONS

*Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements*

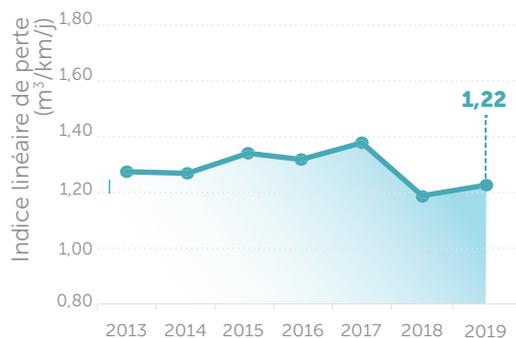
*Indice linéaire des volumes non comptés = (pertes + consommations sans comptage estimé + volume de service) / longueur du réseau hors branchements*

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES SUR LE DÉPARTEMENT EN 2019 :  
**1,22 m<sup>3</sup>/km/j**

L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUMES NON COMPTÉS SUR LE DÉPARTEMENT EN 2019 :  
**1,32 m<sup>3</sup>/km/j**



INDICE LINÉAIRE DE PERTES



ÉVOLUTION DE L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS



*Le maintien des performances (voire leur amélioration) dans les années à venir nécessite des travaux réguliers sur le réseau :*

- Des opérations d'entretien pour réduire l'impact des fuites. La pose de compteurs de sectorisation permet de détecter et de réparer plus rapidement les ruptures de canalisations
- Des renouvellements de réseaux. Ces travaux devront intégrer une anticipation du pic de renouvellement du réseau.

# LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

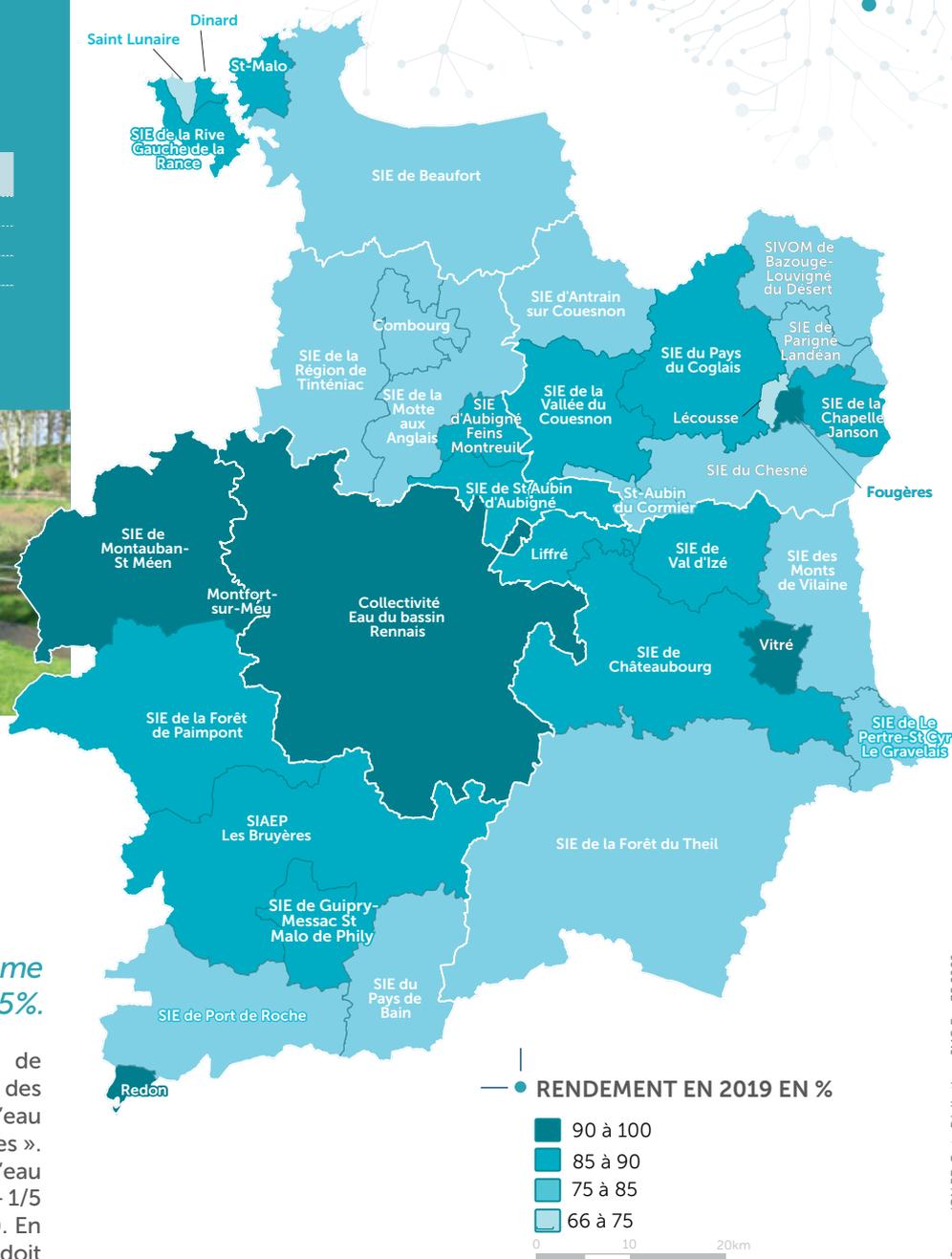
## RENDEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN ILLE-ET-VILAINE EN 2019

### RENDEMENT DES RÉSEAUX

	Moyenne	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	<b>88%</b>	86%	90%
Groupe Mixte	<b>91%</b>	71%	98%
Groupe Rural	<b>85%</b>	75%	91%



## Les performances des collectivités distributrices



### CONFORMITÉ AU DÉCRET « FUITE » (DU 27 JANVIER 2012)

*Toutes les collectivités sont conformes.*

*20 d'entre elles dépassent même l'objectif de rendement de 85%.*

L'engagement 111 du Grenelle de l'environnement sur la limitation des pertes par fuites sur les réseaux d'eau potable est à l'origine du décret « fuites ». Ce dernier impose à tous les services d'eau le respect d'un rendement seuil (65% + 1/5 de l'indice linéaire de consommation). En cas de non respect, la collectivité doit établir un plan d'actions visant à réduire les fuites. Elle s'expose également à une majoration de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.

*2 collectivités ont un rendement très légèrement inférieur à 75% contre 1 en 2018.*

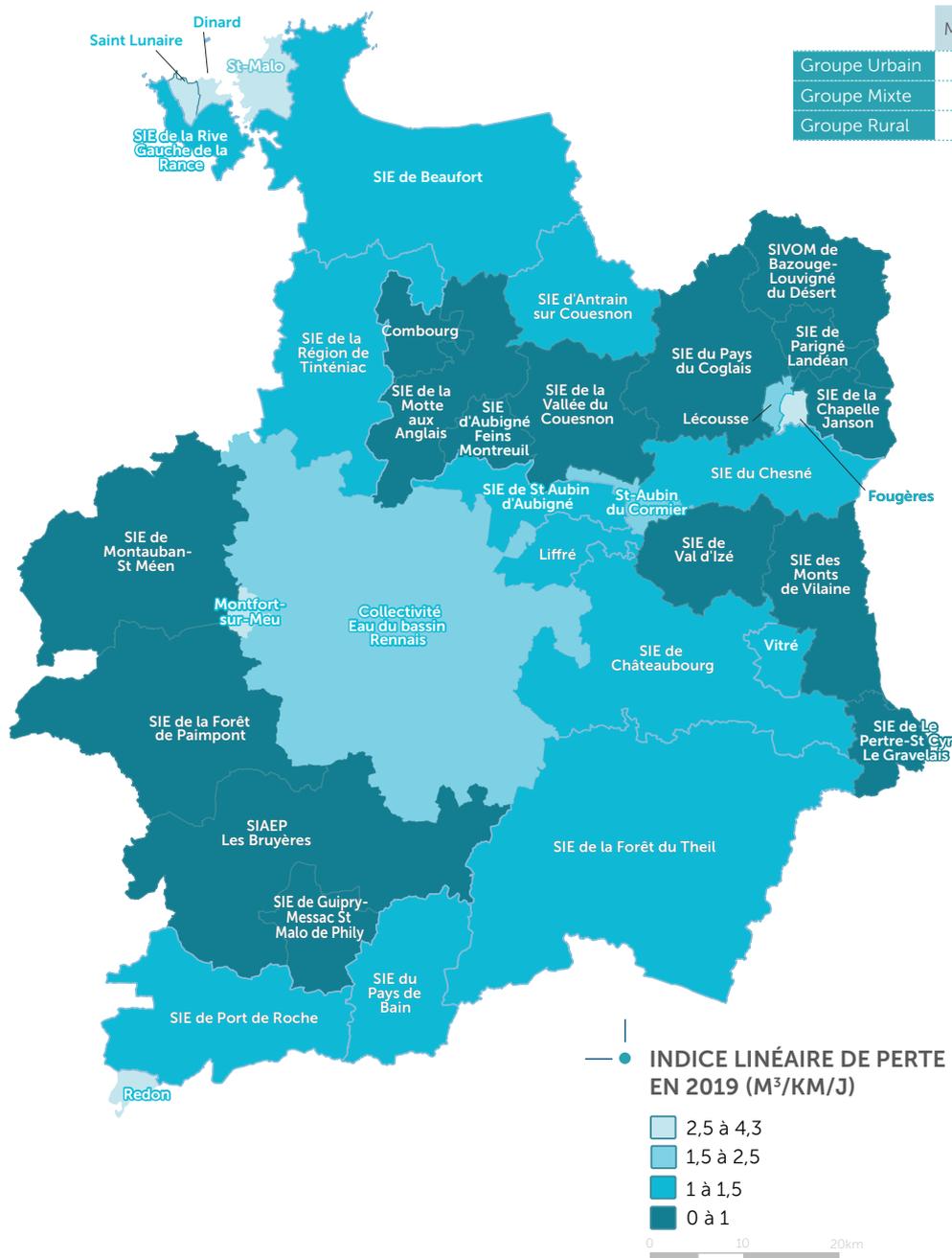


Les différences de rendement sont fortement liées au caractère rural ou urbain, ainsi qu'à la présence de gros consommateurs. D'autres paramètres (état et renouvellement des réseaux, détection et gestion des fuites) expliquent les disparités entre les collectivités.

### INDICE LINÉAIRE DE PERTE DES SERVICES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE EN 2019

INDICE LINÉAIRE DE PERTE - ILP ( $m^3/j/km$ )

	Moyenne	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	3,5	2,6	3,8
Groupe Mixte	1,6	1,0	3,9
Groupe Rural	0,9	0,4	1,3



Source: IGN BD Cartho Réalisation : SMG Eau 3/5 2020

OBSERVATOIRE 2021 DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE

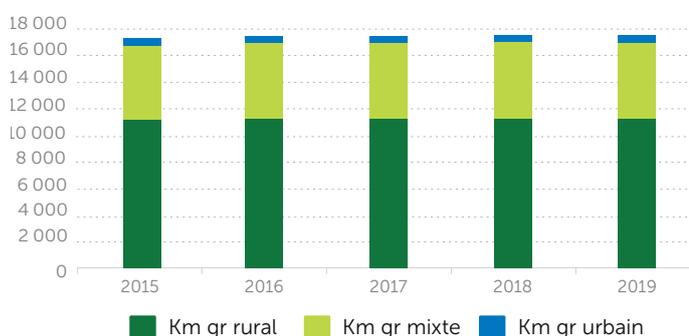
L'état d'un réseau, qu'il soit urbain ou rural, se caractérise par l'analyse conjointe des 2 indicateurs : rendement et indice linéaire de perte.

# LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

**18 200 KM**  
DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE  
DONT 550 KM DE RÉSEAUX  
DE TRANSPORT  
APPARTENANT AUX  
SMP ET À CBR  
(SECTEUR PRODUCTION)

## Le linéaire de réseaux

### ÉVOLUTION DU LINÉAIRE DE RÉSEAUX



Depuis ces 5 dernières années, on observe une stabilité du linéaire de réseau **hors branchement** sur le département et quel que soit le type de collectivités rurales ou urbaines. Avec les consommations qui progressent, on constate, sur la même période, une augmentation de l'indice linéaire de consommation de 9%.

## La connaissance du réseau

Les services d'eau potable doivent avoir un socle minimal de connaissances de leur réseau.

En Ile-et-Vilaine, l'ensemble des collectivités est dans l'excellence avec un indice entre 95 et 120 points. Cette bonne connaissance patrimoniale est indispensable pour définir une stratégie pertinente en matière de renouvellement de réseau et pour investir « au bon moment, au bon endroit ».

## Le taux de renouvellement

Le taux moyen de renouvellement des réseaux des collectivités distributrices sur le département est en progression régulière et **est supérieur à la moyenne nationale de 0,61%\***. Il s'établit à **0,97%**.

Ce taux est satisfaisant au vu des besoins actuels. Néanmoins, la situation est très variable d'une collectivité à l'autre puisque 6 d'entre-elles ont un taux de renouvellement très insuffisant (<0,5%).

\*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2020, données 2017.

#### ● DÉFINITION

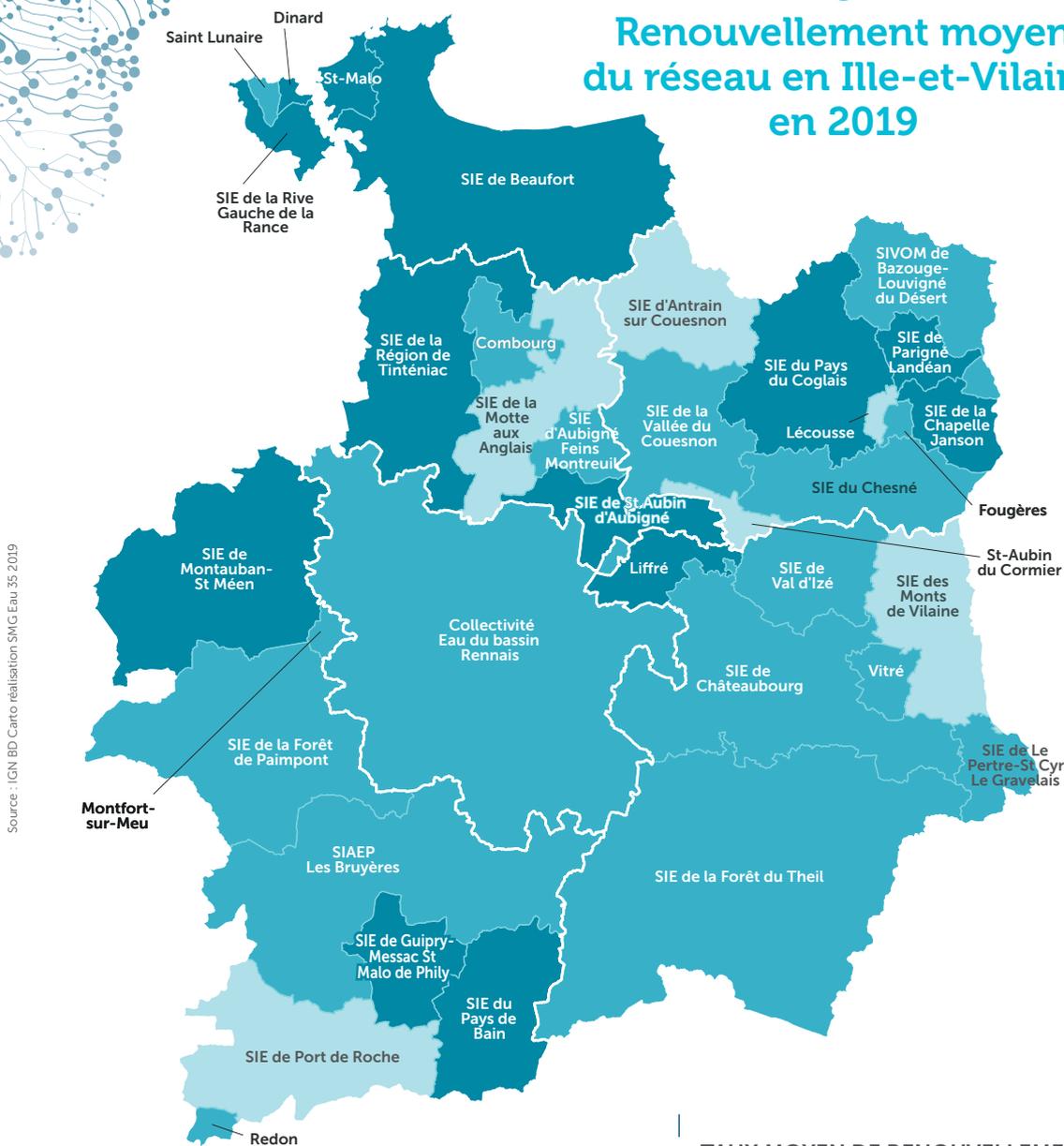
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGR) est construit à partir de nombreux paramètres, déterminant l'état d'avancement des services dans leur connaissance patrimoniale et dans les dispositions prises en matière de gestion du patrimoine (mise en œuvre de programmes de renouvellement, etc.).

Il est établi sur un maximum de 120 points. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (sur 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (sur 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (sur 75 points).

#### ● DÉFINITION

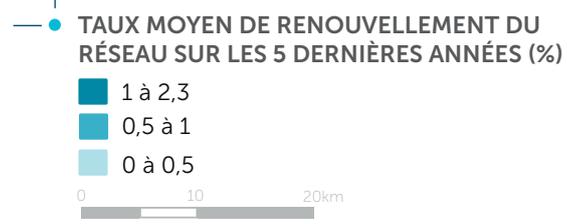
Le taux de renouvellement des réseaux Il est défini par le pourcentage annuel de longueur de réseau renouvelé (moyenne calculée sur les 5 dernières années).

# Renouvellement moyen du réseau en Ille-et-Vilaine en 2019

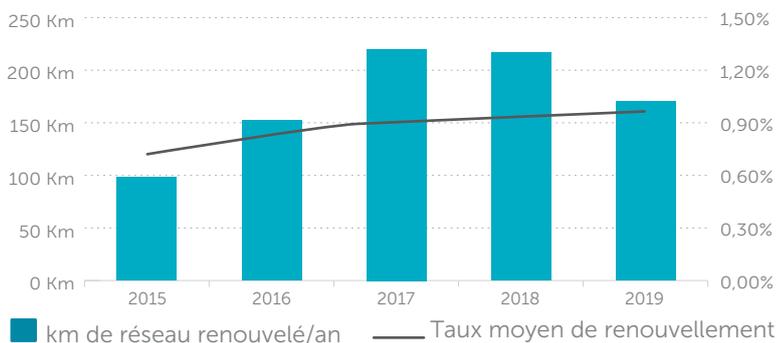


**TAUX DE RENOUVELLEMENT**  
(Moyenne calculée sur les 5 dernières années)

	Moyenne	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	1,69%	0,76%	2,22%
Groupe Mixte	1,00%	0,00%	1,71%
Groupe Rural	0,92%	0,28%	1,72%



## Évolution du taux moyen de renouvellement et du linéaire de réseaux renouvelé par an



Le linéaire de réseau remplacé en 2017 et 2018, environ 220 km/an, correspond à un taux de renouvellement de 1,25%/an. Cet effort, qui permet un remplacement du réseau sur 80 années, doit être maintenu chaque année. Or en 2019, on observe une baisse significative du linéaire de canalisations renouvelées.

## LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

Montant total de la capacité d'autofinancement pour les collectivités distributrices sur le département en 2019

**20,5 MILLIONS D'€**  
CE QUI CORRESPOND À MOINS DE  
**1% DE LA VALEUR TOTALE DU PATRIMOINE.**



L'ENCOURS TOTAL DE LA DETTE DES SERVICES D'EAU POTABLE (HORS SMP) EN 2019 :

**33 820 000 € SOIT**  
**66 €/ABONNÉ**

Cette valeur est très faible puisqu'elle correspond à une durée d'extinction de la dette d'environ 1 an.

*Globalement, les collectivités rurales présentent un endettement plus important, en raison d'un linéaire de réseaux par habitant plus important.*

## La gestion financière des collectivités

### LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La capacité d'autofinancement correspond à la dotation aux amortissements obligatoire complétée de l'autofinancement complémentaire, qui se définit comme le transfert global de l'excédent de la section d'exploitation vers la section d'investissement. En cas de dette, on déduit son remboursement annuel.

Le levier principal permettant de dégager de l'autofinancement complémentaire est le prix de l'eau. La baisse des charges d'exploitation, si des gains en performance sont possibles, peut également y participer.

En ramenant cette CAF au linéaire de réseau, on obtient :

CAF/km	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
2019	1 350 €	1 080 €	0 €	7 560 €

Là encore, la disparité est forte entre les collectivités. Les valeurs très élevées de certaines collectivités peuvent s'expliquer par des excédents importants de leur section de fonctionnement. À l'inverse, il existe des collectivités dont l'autofinancement complémentaire dégagé ne suffit pas à rembourser la dette.

### L'ÉTAT DE LA DETTE

L'état de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2019.

La situation des collectivités (hors SMP) est la suivante :

Indicateur	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
Dettes par abonné	66 €	46 €	0 €	496 €

La dette moyenne par abonné est variable selon le caractère urbain ou rural des collectivités :

#### LA DETTE PAR ABONNÉ

	Moyenne pondérée
Groupe Urbain	57 €
Groupe Mixte	59 €
Groupe Rural	81 €

Alors que la dette moyenne par abonné avait tendance à baisser ces dernières années, elle se stabilise depuis 2 ans à un niveau acceptable pour les services distributeurs d'eau potable d'Ille-et-Vilaine. Cette stabilité peut s'expliquer par des emprunts réalisés pour des ouvrages qui seront transférés dans le cadre de la réorganisation territoriale.

À noter qu'à cette dette des collectivités distributrices s'ajoute celle des Syndicats Mixtes de Production, qui ont en charge des investissements importants (usines, conduites d'interconnexion). Toutefois, les SMP bénéficient de la participation du SMG Eau 35 pour le remboursement des emprunts liés aux ouvrages inscrits au schéma départemental.

# LE PRIX DE L'EAU POTABLE

## Que recouvre le prix de l'eau ?

### LE COÛT DE L'EAU

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est assuré par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces services locaux se rémunèrent en répercutant leurs dépenses (investissement et fonctionnement) sur les abonnés. C'est le principe « l'eau paye l'eau ». Le prix de l'eau comprend :

- La fourniture de l'eau potable : actions de protection des ressources, production d'eau potable, traitement, transport, stockage, distribution, contrôles ;
- L'assainissement collectif : collecte, transport, traitement des eaux usées, traitement des boues, contrôles (pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif) ;
- Les taxes et redevances.

### LA FACTURE DE L'EAU

**5%** TVA

**7%** SMG EAU 35 • % fixé par délibération chaque année  
• Finance les investissements de sécurisation du département

**14%** REDEVANCE POUR L'AGENCE DE L'EAU

• Aide aux actions pour l'eau

**35%** PART POUR LA COLLECTIVITÉ

• % fixé par délibération chaque année  
• Finance les investissements nécessaires  
• Gestion du service de l'eau dans le cas des régies

**39%** PART POUR L'EXPLOITANT (SAUF RÉGIE)

• % fixé par contrat  
• Destinée à la gestion du service de l'eau



### ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Variable selon le type d'assainissement : collectif ou individuel
- Non décrit dans ce document

## LE PRIX DE L'EAU POTABLE



En 2013, 20% des abonnés payaient leur eau potable plus de 3€ le m<sup>3</sup>.  
Ils ne sont plus que 4% en 2020.

### DÉFINITION

Toutes les données de prix au m<sup>3</sup> sont calculées pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> par an. Les prix sont présentés TTC, hors assainissement, avec redevances. Les moyennes ci-dessous sont pondérées en fonction des volumes vendus.

## Analyse des prix de l'eau potable sur le département

### LE PRIX MOYEN SUR LE DÉPARTEMENT

LE PRIX MOYEN PONDÉRÉ DE L'EAU POTABLE POUR LES ABONNÉS D'ILLE-ET-VILAINE AU 01/01/2019 EST DE 2,35 €/M<sup>3</sup>.

(Prix TTC avec redevances Agence, hors assainissement).

LE PRIX AU 01/01/2020 EST DE 2,36 €/M<sup>3</sup>  
STABILISATION DU PRIX DE L'EAU.

### LES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

Le tableau ci-dessous synthétise les données de prix en Ile-et-Vilaine au 01/01/2019 :

En €	Moyenne pondérée	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	2,09	2,04	2,13
Groupe Mixte	2,18	1,58	2,75
Groupe Rural	2,68	2,11	3,31

La carte en page suivante présente le prix de l'eau par service d'eau potable >>>

*Le prix de l'eau est significativement plus élevé dans les collectivités rurales (+ 25% par rapport aux collectivités plus urbaines). Ceci s'explique par un linéaire de canalisation par abonné plus important en milieu rural.*

D'autres paramètres expliquent les disparités entre collectivités :

- Les caractéristiques techniques du service d'eau potable : présence de gros consommateurs ou exportations d'eau, qualité et localisation de la ressource, âge et état des canalisations ;
- Le fonctionnement et l'histoire des collectivités : effort de renouvellement des collectivités, investissements réalisés, remboursement d'emprunts, date et conditions du contrat de délégation.

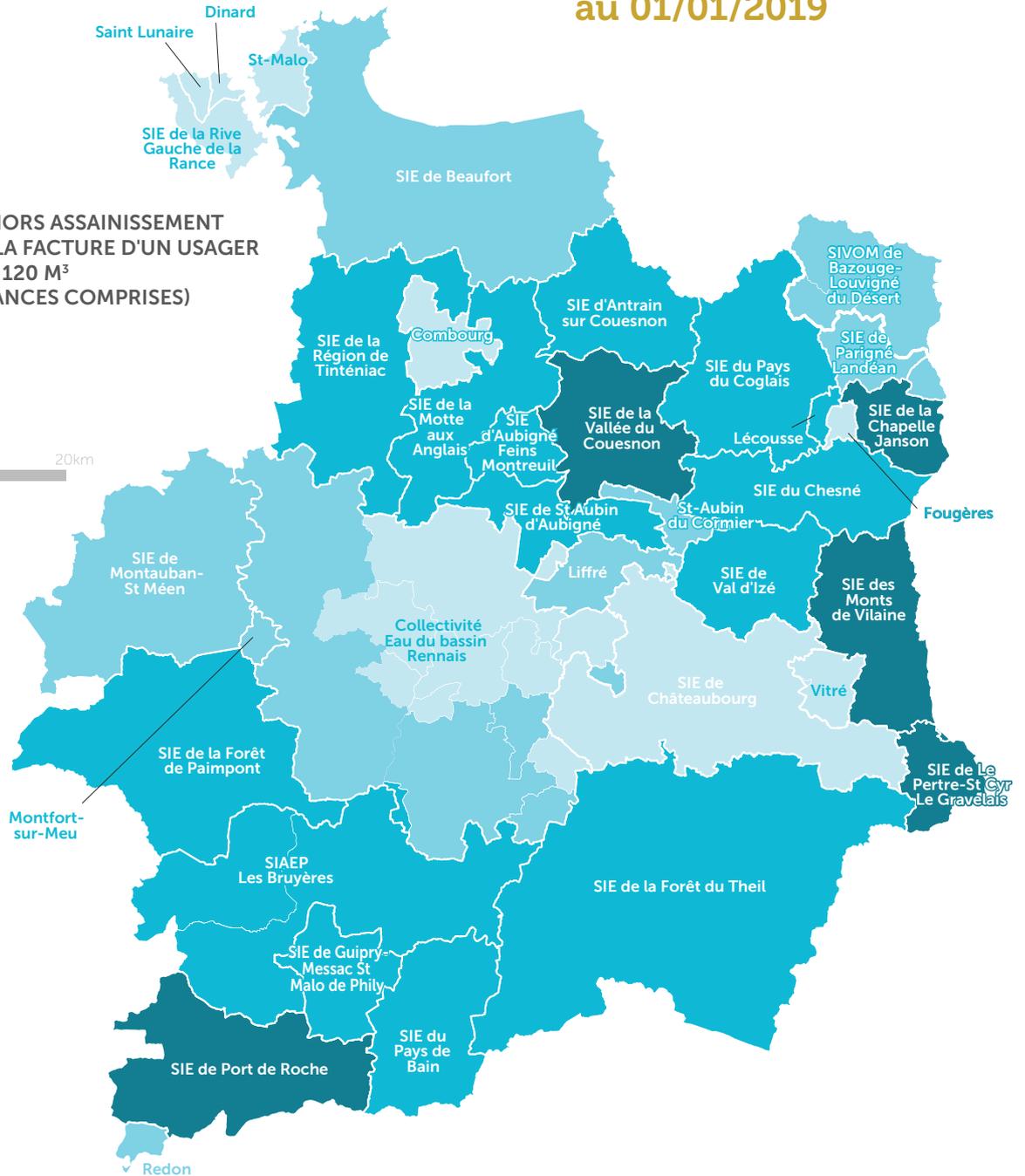


# Prix par service d'eau potable en Ile-et-Vilaine au 01/01/2019

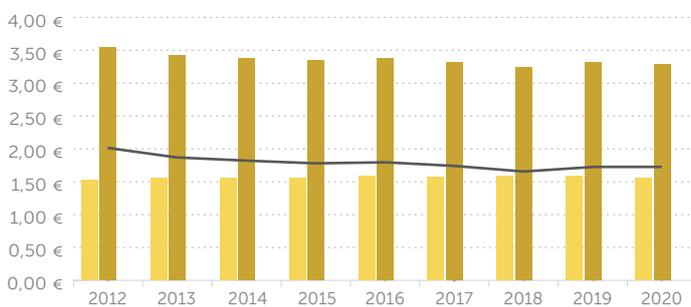
Source : IGN BD Cartho réalisation SMG Eau 35 2019

**PRIX DE L'EAU HORS ASSAINISSEMENT (€/M<sup>3</sup>/J) POUR LA FACTURE D'UN USAGER CONSOMMANT 120 M<sup>3</sup> (TTC ET REDEVANCES COMPRISES)**

- 3,00 - 3,40
- 2,60 - 3,00
- 2,20 - 2,60
- 1,58 - 2,20



## ÉVOLUTION DES ÉCARTS DE PRIX



Au cours de ces dernières années, on n'observe pas de baisse notable de la différence entre le prix le plus faible et le plus élevé. Seuls des choix politiques forts pourront permettre de limiter rapidement les écarts de prix entre collectivités. La mutualisation des services d'eau opérée en 2020 par la loi NOTRe devrait aller dans ce sens.

- Prix le plus faible
- Prix le plus élevé
- Écart entre ces deux prix

## LE PRIX DE L'EAU POTABLE

*Il est important de veiller à ce que le prix de l'eau soit le plus juste.*

*C'est-à-dire qu'il permette aux consommateurs d'aujourd'hui d'avoir accès à un service de qualité tout en le préservant pour les générations futures.*

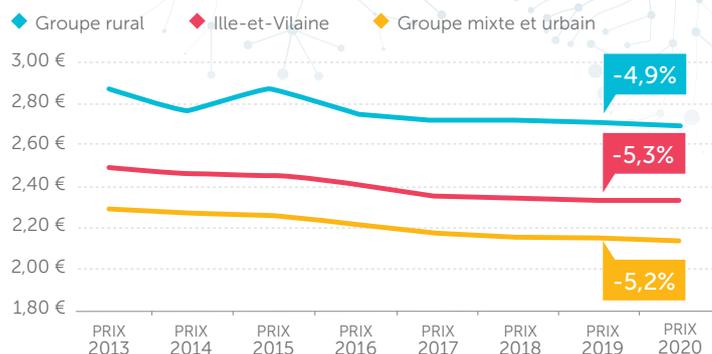


**130 millions d'euros générés en 2019 par les factures d'eau potable des breilliens.**

*(Tarifs des collectivités et des délégataires + Fonds de concours du SMG Eau35 + Redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne + TVA)*

## Évolution du prix de l'eau potable en Ile-et-Vilaine

ÉVOLUTION CALCULÉE SUR LA RÉPARTITION TERRITORIALE 2019



### 2 RAISONS EXPLIQUENT CETTE BAISSÉ :

**Le regroupement de collectivités :** on est passé de 51 collectivités distributrices en 2013 à 36 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La création de la CEBR en 2015 a été le regroupement le plus important, qui a conduit à la fusion de 12 services d'eau. Les élus ont décidé d'harmoniser le prix de l'eau sur leur territoire pour obtenir un tarif unique en 2023.

### Une forte concurrence :

Les procédures de mise en concurrence des contrats de délégation permettent une baisse de la part du prix de l'eau perçue par le délégataire et ce quelle que soit la taille des services d'eau potable. Pour la période 2013-2019, c'est plus de 50% des collectivités distributrices qui ont un nouveau contrat de délégation.

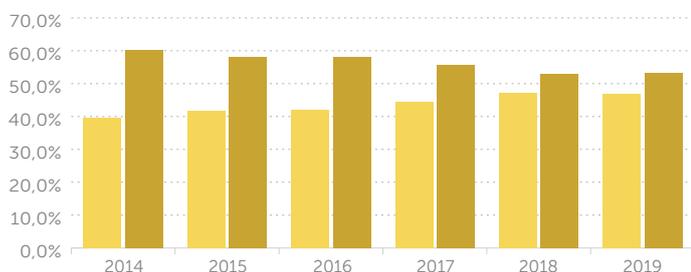
### LES RECETTES SUR LES VENTES D'EAU

Les ventes d'eau alimentent principalement les recettes du délégataire et de la collectivité pour assurer le fonctionnement, l'entretien et les investissements du service.

Les recettes de l'eau	Part délégataire	Part collectivité
Evolution 2014-2019	-10,4%	+19,7%
	+1,6%	

Le montant des recettes est fortement corrélé au prix de l'eau qui baisse. Ainsi les recettes globales stagnent malgré l'augmentation des consommations.

### RECETTES DES VENTES D'EAU MIEUX PARTAGÉES ENTRE COLLECTIVITÉS ET DÉLÉGATAIRE



Ces dernières années, il existait un rééquilibrage des recettes entre le délégataire et la collectivité, cette évolution se stabilise en 2019. Ce correctif est lié à la négociation des nouveaux contrats d'affermage, moins nombreux en 2019, et à la hausse des tarifs des collectivités pour faire face à leurs besoins.

■ Recettes collectivité ■ Recettes délégataire



# AGIR ENSEMBLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION FRAGILE

## ◆ LA TARIFICATION SOCIALE

La loi Brottes de 2013 permet des expérimentations pour la mise en place d'une tarification sociale. Le dispositif peut se traduire par la gratuité des premiers mètres cubes, la mise en place de tarifs réduits ou progressifs, ou encore par des aides au règlement des impayés. Il peut aussi prendre la forme d'un « chèque eau ». Deux collectivités (CERB et Liffré) se sont engagées dans ces démarches.



*Agir ensemble  
pour aujourd'hui  
pour demain  
pour tous*

## ◆ LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La loi Oudin-Santini autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

***10 collectivités territoriales de  
l'eau potable appliquant le 1%  
solidarité ont été recensées  
dans le département.***

Ce dispositif est un levier précieux pour la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée. En 2019 :

- Il a permis de mobiliser 65 000€ pour des travaux, notamment la construction d'un nouveau forage dans le hameau de culture de Bendaoghin au Burkina Faso grâce à l'aide financière du Syndicat mixte de production du Bassin du Couesnon.
- La Collectivité Eau du Bassin Rennais a consacré 47 000€ à la coopération avec la ville de Beitunia en Palestine en accueillant une délégation à Rennes et en proposant une formation pour les salariés de la régie de Beitunia.



Directeur de la publication : Joseph Boivent

Syndicat Mixte de Gestion pour l'Approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine  
2D allée Jacques Frimot • 35000 RENNES • Tél. 02 99 85 50 69 • [contact@smg35.fr](mailto:contact@smg35.fr)

[www.smg35.fr](http://www.smg35.fr)